

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU JEUDI 1^{er} AVRIL 1976

Présidence de M^{me} SADOUILLET-PERRIN, Vice-Présidente.

Présents : 28. — Excusé : 1.

REMERCIEMENTS. — MM. Jean-Robert Despeigne et Philippe Prévot-Leygonle.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Photocopie du programme de la représentation donnée à Périgueux le 27 juin 1909 par le patronage Saint-Louis-de-Gonzague; offert par M. Roger de Laurière. La séance, annoncée par circulaire de l'abbé Bugeat comme devant avoir lieu 18, rue du Plantier, dans la cour de l'ancienne pension des demoiselles Chalaud, comportait une pièce-bouffe en un acte, « César chez nous », et une revue en deux actes, « Tout Saint-Front y passe ».

Entre nous, secteur paroissial de Thenon, n° 25, mars-avril 1976; don de M. l'abbé Jourdes, qui poursuit dans ce périodique son étude sur Bernard Grand et offre également un portrait du personnage.

La Présidente de séance remercie les donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — Une seule publication est à retenir, il s'agit du *Bulletin de la Société préhistorique française*, C.R.S.M., t. 73 (1976), n° 2, qui donne un compte rendu critique, par M^{me} de Sonnevilla-Bordes, du livre de M. Sarradet, *L'art préhistorique du Périgord*, déjà mentionné dans notre *Bulletin* de 1976, p. 6.

EXCURSION. — M. Aublant donne des détails sur notre excursion de printemps, qui nous conduira le 23 mai prochain à Ségur-le-Château et Pompadour en Corrèze. Les précisions d'usage pour les inscriptions seront fournies en temps utile dans la presse locale.

GROUPE DES JEUNES. — Une seconde réunion a eu lieu le 16 mars à 18 h. 30, à la Bibliothèque municipale, elle regroupait dix participants autour de M. Secret et de M^{mes} Delluc et Robin. Le groupe a formulé différents souhaits dont voici les principaux : désignation de deux correspondants des Antiquités historiques en Dordogne, l'un pour la protohistoire, l'autre pour la période gallo-romaine; prêt d'un goniomètre par les services officiels pour les relevés de plans; campagne de photographie sur l'oppidum de la Boissière; établissement d'un inventaire des sites du Périgord pour le haut Moyen Age et la période gallo-romaine. La prochaine séance se tiendra au siège de la Société le 27 avril à 20 h. 30.

COMMUNICATIONS. — A propos du livre de F. de Mély, *De Périgueux au fleuve jaune*, signalé par M. Secret dans le *Bulletin* de 1976, p. 10, M. Michel Golfier rappelle que cette étude a été commentée par le Marquis de Fayolle à la séance du 6 octobre 1927. On se reportera à ce savant commentaire que nous avons publié au tome LIV (1927), p. 249.

M^{lle} Rooryck, conservateur des Antiquités et objets d'art de la Corrèze, a constaté une curieuse analogie entre les peintures murales du château de Puymartin, récemment

étudiées par M. Lefort, et celles du château du Martret à Collonges. Il serait très intéressant de poursuivre une recherche approfondie sur ce sujet.

M. Secret cherche à identifier trois poinçons qu'il a relevés sur un même calice du XVIII^e siècle et dont la reproduction est donnée ci-dessous :



GUI
TOU

H 101



M. René Deucher nous a fait parvenir une notice sur une curieuse construction en pierres sèches située à 200 m. à l'Est du village de Sireuil, au milieu d'un pré, sur un versant exposé au Sud. C'est un vaste quadrilatère de 13 m. de long sur 4 m. 20 de large, et de 2 m. 75 de haut. L'édifice est remarquable, outre ses dimensions, par une belle porte ogivale qui a été doublée à l'intérieur d'une porte en pierres de taille, ainsi que par sa toiture en lauzes fort abîmée. Il est entouré d'une vaste enceinte de 48 m., et l'on note une allée dallée en lauzes qui conduit au chemin d'accès vers la partie gauche du bâtiment ; cette allée, en partie démolie, est au centre de deux terrains en espalier soutenu par de hauts murs. L'ensemble, dont on ignore la destination, est connu sous le nom de « Camp ».

M. René Bourland fait circuler quelques numéros de l'*Avenir Illustré* et montre une lampe à souder en cuivre, datant des environs de 1900, qui est certainement un des premiers modèles du genre.

M^{me} Sadouillet-Perrin signale qu'une excellente émission a été donnée récemment sur Antenne 2, elle évoquait Saint-Jean-de-Cole et Monpazier. Une autre émission était relative au château de Biron.

M. Cubellier de Beynac annonce que notre voisine et correspondante, la Société des Sciences, lettres et arts d'Agen, fêtera son bi-centenaire en mai prochain. Les manifestations comporteront une série de conférences, une exposition et une visite du Musée d'Agen. Notre Société y sera certainement représentée.

Enfin notre Vice-Présidente, à partir d'un écrit peu connu d'Eugène Le Roy, *Notice sur la famille et la descendance naturelle de François, premier marquis d'Hautefort* (Montignac, 1932), évoque la destinée des Hautefort-Labrugère qui se sont perpétués jusqu'à nos jours. Le domaine de la Brugère, situé sur le territoire de la commune de Limeyrat, est maintenant propriété des Puits de Chavannes. Quant au rebouteux Labrugère, personnage du « Moulin du Frau », il démontre une fois de plus le souci d'Eugène Le Roy de situer l'action de ses romans dans un cadre historique.

ADMISSIONS. — M^{lle} Madeleine PAQUIÉ, 66 bis, rue Lamarck, 75018-Paris ; présentée par MM. Aublant et Louis de Beaumont ;

M. le Professeur Jean DEMANGEOT, 6, rue Chézy, Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) : présenté par MM. Fénelon et Secondat ;

M. Bernard FOURNIOUX, 14, rue Saint-Simon, Périgueux; présenté par MM. Becquart et Chevillot;

M. Bernard CHAUSSE, 17, rue Paul-Bert, Périgueux; présenté par M. Chevillot et M^{me} Marsac;

M. Hervé MAGAT, la Curade, Coulounieix-Chamiers ; présenté par MM. Chevillot et Lambertin ;

M. Bernard GAILLARD, 4, rue Pierre-Sémard, Thiviers; présenté par les mêmes; sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

La Présidente de séance,

A. SADOUILLET - PERRIN.

SEANCE DU JEUDI 6 MAI 1976

Présidence de M. Jean SECRET, Président.

Présents: 34. — Excusés: 2.

NÉCROLOGIE. — M. Robert Dagnas.

FELICITATIONS. — M. Pierre Denoix, commandeur de la Légion d'Honneur; M. Jean-Noël Biraben, pour sa thèse, « Les hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens, des origines à 1850 », soutenue en 1975 à Paris-Sorbonne pour l'obtention du doctorat ès-lettres, avec mention très honorable et félicitations du jury; M^{me} Paulette Parat, pour sa belle émission télévisée sur Saint-Jean-de-Cole; M. Guy Raynaud de Lage, pour son recueil d'articles, « Les premiers romans français et autres études littéraires et linguistiques » (Genève, Droz, 1973); M. Henri Deffarges, premier prix de prose (sujet libre) décerné par l'Académie des lettres et des arts du Périgord, et médaille de bronze du troubadour offerte par les Périgourdiens de Bordeaux.

REMERCIEMENTS. — M^{lle} Madeleine Paquié, MM. François de Biran, Bernard Chausse et Jean Demangeot.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Jean Valette, *Nicolas Sevin, évêque de Sarlat (2 mai 1648-septembre 1657)* (extr. des « Actes du 96^e Congrès national des Sociétés savantes », section d'histoire moderne et contemporaine, Toulouse, 1971); hommage de l'auteur.

Article de J. Lagrange sur Daumesnil, découpé par M. Secret dans un n° récent du journal *Sud-Ouest* et accompagné de la photographie d'une maquette de la statue du général, retrouvée à l'Ecole municipale de dessin.

A nonpolitical White House is up for sale, article découpé dans le « New York Times » du 19 mars 1976 par M. Jean-François Freyssingeas, qui présente cette réplique de la Maison Blanche de Washington construite en 1927 à La Porte (Texas) pour le milliardaire Ross Sterling. Cette demeure est l'une des plus luxueuses des Etats-Unis; elle fut vendue en 1946 au Houston optimist club, rachetée en 1961 par Paul Barkley, autre milliardaire texan, qui la fit remettre en état pour les astronautes du Johnson space center. La maison est de nouveau à vendre, son propriétaire en demande 415.000 dollars.

Autre article dans *Sud-Ouest* du 29 avril 1976, donné par M^{me} Bélingard et relatif à la découverte de quatre sarcophages dans un jardin à Saint-Pardoux-de-Mareuil.

Leslie E. Acsay, *Who was the designer of the White House ?* (New York, American Hungarian Library and Historical Society, 1974); offert par l'auteur, qui a rendu visite à notre Président, ainsi qu'à M. Becquart et qui relance dans cette brochure le problème de la Maison Blanche et de ses imitations. M. Acsay émet de nouvelles hypothèses au sujet de Blanchard, l'architecte de Rastignac, qui se serait inspiré du palais de Hyderabad, dans le Deccan.

Frère Vincent Ferras, *L'Ardorel, ancienne abbaye cistercienne en Albigeois* (extr. de « Sud 81 », Mazamet, n° 18, 1970); hommage de l'auteur.

M. le Président remercie les divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — Le *Bulletin de la Société préhistorique française*, C.R.S.M., t. 73 (1976), n° 3, publie une étude d'A. Turq et J.-G. Marcillaud sur des racloirs à amincissement de type Kostienki provenant du gisement de plein air de la Plane, commune de Mazeyrolles.

Un autre site de plein air, celui de la Bernarderie, situé à la limite de Minzac et de Francs, en Gironde, est présenté dans la *Revue historique et archéologique du Libournais*, t. XLIV (1976), n° 159, par D. Gallot, N. Lenoir, J.-P. Texier et L. Trécolle; il a produit des industries très diverses: éléments de débitage et outils du paléolithique moyen et supérieur.

On note d'autre part dans la 2^e série des *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, t. XLVII, un monumental travail de Pierre Mondanel sur l'ancienne batellerie de l'Allier et de la Dore, de Langeac à Nevers.

GROUPE DES JEUNES. — Une réunion a eu lieu le 27 avril, à 20 h. 30, au siège de notre compagnie, elle regroupait dix participants autour de M. Becquart et de M^{me} Marsac. L'essentiel de la séance a consisté en projection de diapositives par M. Chevillat sur le site protohistorique de Chalucet en Haute-Vienne, sur le tumulus de Gimel en Corrèze et sur le site de la Curade près Périgueux. La prochaine réunion se tiendra le mardi 25 mai, à 20 h. 30.

COMMUNICATIONS. — M. Secret a relevé dans un catalogue de librairie mention du *Journal d'un Araucan, lettres politiques écrites par le prince Atabalida à son père Ataba XIV, roi d'Araucanie* (Paris, 1890). Cet ouvrage ne nous était pas connu, on peut penser qu'il serait intéressant de le consulter pour ce qui a trait à Antoine de Tounens.

M. Jean-François Freyssingas a lu dans le *New York Times* un article consacré au « scandale du foie gras », où il est question de l'origine et de la qualité des truffes et des foies. M. Delfarges fait une mise au point sur cette affaire et évoque le gavage des oies qu'il connaît si bien.

M. le Président a pris connaissance du palmarès du concours national des chantiers bénévoles de jeunes; les chantiers de l'abbaye de Boschaud et de l'église de Saint-Pompon ont été récompensés, l'un par un 14^e prix de 4.000 francs, l'autre par un 19^e prix de 2.000 francs.

M. Durand, propriétaire du château de Fages, à Saint-Cyprien, nous a écrit pour annoncer qu'en raison de l'indifférence du public, sa demeure pourtant si intéressante ne serait plus visitée.

M. Secret a étudié trois portraits conservés au château-musée de Bourdeilles, ils représentent le duc François de Montmorency, le marquis d'Aubeterre et le comte de La Forêt. Ce mémoire sera publié dans notre *Bulletin*. A propos des fêtes de l'Indépendance américaine, d'autre part, notre Président rappelle que la participation du Périgord aux événements de 1776 a été évoquée dans le *Bulletin* de 1907 par Joseph Durieux, dont différents articles de presse reprennent les travaux en omettant parfois de citer leurs sources.

M. Polge, directeur des services d'Archives du Gers, fait une curieuse enquête sur le sort des viscères d'hommes illustres ou moins illustres. On peut signaler dans ce domaine, outre le cœur de Montaigne qu'on a vainement espéré retrouver à l'église de Saint-Michel-de-Montaigne, le cœur de la marquise de Gaubart conservé à Sarlat dans un reliquaire, celui d'un châtelain du Claud que sa veuve jeta au fond d'un ravin après avoir découvert les preuves de l'infidélité de son époux, et aussi, ajoute M. l'abbé Jardel, le cœur du général d'Empire Jean Boudet qui se trouve à Bergerac dans le tombeau de la famille après avoir été conservé au château de Saint-Martin.

M. Secret apporte différentes précisions sur des sujets archéologiques : il signale la découverte en l'église de Veyrignac, dans le cul-de-four de l'abside, d'une fresque très mutilée représentant le Christ en majesté; on a trouvé d'autre part, dans la chapelle Nord de l'église de Sainte-Mondane, une litre funéraire avec des blasons. Le château de Beauregard à Saint-Pardoux-de-Mareuil vient d'être excellemment restauré; un fragment de retable provenant de Boulouneix a été déposé au Musée d'art sacré de Chancelade; des tableaux très abîmés qui représentent la naissance de la Vierge et l'Adoration des bergers ont été repérés en l'église d'Auriac-de-Bourzac.

Les religieuses de Notre-Dame de Bordeaux, rapporta encore notre Président, ont organisé l'an dernier une exposition sur Jeanne de Lestonnac, nièce de Montaigne. Il existe au Musée du Périgord deux portraits de la fondatrice de l'Ordre de Notre-Dame (1556-1640), qui auraient pu trouver place à cette exposition.

M. Roger de Laurière nous envoie un double de sa lettre du 2 mars dont il lui a été accusé réception le 18; elle a trait au don d'une photocopie de document dont la description est faite au procès-verbal de la séance du 1^{er} avril, ainsi qu'à la grotte de la Martine à Domme. M. le Président donne lecture intégrale de cette correspondance.

M. Bourriel évoque les difficultés de la navigation sur la Dordogne au XVIII^e siècle, en particulier dans la région de Lalinde. M. Alain Roussot, de son côté, présente le relevé d'une gravure préhistorique découverte en janvier 1976 par J. Beaufort, Ch. Archambeau et lui-même dans la grotte du Bison à Meyrals. Il s'agit d'un mammouth légèrement gravé sur une paroi très corrodée et de ce fait peu visible. L'animal est représenté avec une longue trompe soigneusement dessinée; les défenses sont suggérées, mais incomplètes. Cette cavité était déjà connue par une peinture de main négative (voir le *Bulletin* de 1970, p. 46), une seconde main a été reconnue depuis par A. Deschamps.

M^{me} Sadouillet-Perrin, revenant sur la construction en pierres sèches de Sireuil, signalée par M. Deuscher à la séance d'avril, en confirme le grand intérêt et fait circuler des photographies s'y rapportant.

M. Christian Chevillot, animateur de notre groupe de jeunes, a rédigé un mémoire sur la céramique à décor graphité d'Ecorneboeuf. Cet intéressant travail sera publié dans notre *Bulletin*. Enfin, M. Jean Vallette nous propose le compte rendu d'une visite faite à Boisse en 1667 par l'évêque de Sarlat, François de Salignac: le document confirme l'état d'abandon et de délabrement où se trouvaient beaucoup d'églises du Périgord au XVII^e siècle.

ADMISSIONS. — M^{lle} Catherine KOHEN, 8, avenue des Fauvettes, Neuilly-Palaisance (Seine-Saint-Denis); présentée par M. Teyssiéras et M^{me} Kohen-Teyssiéras;

M. Alain LACAILLE, le Calpre, Meyrals; présenté par M. Lacombe et M^{me} Sadouillet-Perrin;

M. Jean-Louis GOYER, Saint-Martin-de-Gurson; présenté par MM. Jardel et Secret;

M^{lle} Annick GENTHON, 129, boulevard Montparnasse, Paris-VI^e; présentée par M. Becquart et M^{lle} Abrial;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

La Secrétaire de séance,

M. MARSAC.

Le Président,

J. SECRET.

SÉANCE DU JEUDI 3 JUIN 1976

Présidence de M. Jean SECRET, Président.

Présents: 31. — Excusés: 2.

FELICITATIONS. — M. Jean Lartigaut, pour sa thèse sur « les campagnes du Quercy après la guerre de Cent Ans, vers 1440-vers 1500 », mention très honorable.

REMERCIEMENTS. — M^{lle} Marie-Madeleine Bourla, M. Jean-Louis Goyer.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Un lot de coupures de presse sur le Périgord, offert par M. Jean d'Artensec.

Guy et Jacqueline Penaud, *Bergerac en cartes postales anciennes* (Zaltbommel, Bibliothèque européenne, 1976); hommage des auteurs.

Christian Lassure, *Essai de classification fonctionnelle des constructions en pierre sèche du Lot* (Paris, 1976); envoi de l'auteur en service de presse. Cet ouvrage propose cinq types principaux: les abris pour humains, les abris pour animaux, les resserres à outils, les puits couverts par encorbellement et les habitations à voûte d'encorbellement. Il contient en annexe deux documents fort utiles: une liste du matériel de prospection et un modèle de fiche descriptive.

Une photographie du château de Grignols datée du 25 septembre 1929; don de M. Jouanel.

Le Centre de distribution mixte de Périgueux, brochure multigraphiée sur le gaz et l'électricité en Dordogne (février 1976); offert par M. Secret, qui donne également deux dépliants, l'un relatif au château de la Bourlie à Urval, l'autre annonçant des promenades organisées en Quercy et en Périgord par M^{me} Fernande Costes, conservateur du château de Bonaguil.

Jean Valette, *François de Senneterre, évêque de Sarlat (1545-1567)* (extr. du « Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques », 1973); hommage de l'auteur.

Huit photographies en couleurs illustrant les malencontreux effets de l'installation électrique aérienne à Saint-Genès; envoi de M. le Professeur Denoix.

Compte rendu du Congrès des amis et naturalistes de la vallée de la Vézère, août 1975, où l'on remarque notamment un texte de Jean Loiseau, « Les riches heures du Moustier en Vézère »; don de M. Secret, qui offre aussi une brochure de Michel Genty, *La Dordogne, I: paysages, vie agricole* (Bordeaux, Centre de recherche et de documentation pédagogique, 1976), cet ouvrage étant accompagné de 21 diapositives.

Deux recueils poétiques d'Albert Pestour, édités en 1948 par les Amis de Chante-Merle et offerts par un généreux anonyme: *A souffert sous Ponce-Pilate*, avec illustrations de Philippe Kaepelin, et *Gane*, avec des bois gravés d'Henri Martin.

Paul Revere, brochure en anglais (Boston, 1930), offerte par M. Secondat.

M. le Président remercie les divers donateurs.

GROUPE DES JEUNES. — La dernière réunion a eu lieu le 25 mai au siège de notre compagnie, elle groupait 7 participants autour de M^{me} Marsac, M. Fournioux a fait part de ses recherches sur le château de la Faye à Auriac-du-Périgord, signalant notamment une mesure en pierre de forme cubique, quatre cheminées monumentales, des taques armoriées et une fontaine datant de 1764 près du lieu-dit Beaupuy. M. Chevillot a ensuite montré des diapositives sur la fouille en cours au tumulus des Privats, commune de Coursac, qui remonte au premier Age du Fer, enfin M. Lacaille a mis en train une étude sur la voie romaine qui reliait Vésone à Cahors. La prochaine

réunion se tiendra à la mairie de Coursac le samedi 12 juin prochain, à 15 heures, elle sera suivie d'une visite de la fouille actuellement menée par l'équipe de M. Chevillot.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — On note dans *Lemouzi*, n° 58 d'avril 1976, un article nécrologique sur notre collègue M. Robert Dagnas, décédé à 54 ans, qui était président honoraire des « Velhadors » de Saint-Junien et consacra une partie de sa vie au félibrige et à la langue d'oc.

Le *Bulletin de la Société préhistorique française*, Etudes et travaux, t. 72 (1975), contient une « note préliminaire » de François Bordes sur le gisement du Pech de l'Azé IV, très riche en objets lithiques.

Enfin René Chappuis donne dans le *Bulletin monumental*, t. 134-1 (1976), un excellent travail sur l'« utilisation du tracé ovale dans l'architecture des églises romanes ». Il cite à l'appui de sa thèse des coupoles ou éléments périgourdins: Archignac, Saint-Antoine-Cumond, Baneuil et Boschaud.

COMMUNICATIONS. — M. Pierre Aublant rend compte avec fidélité de notre excursion du 23 mai, son texte teinté d'humour et de poésie sera publié dans le *Bulletin*.

M. le Président annonce qu'on vient de découvrir en l'église de Trémolat, dans la partie haute du chevet, des fresques cachées derrière les boiseries et dont le thème semble être celui de la Passion. Il recherche d'autre part tous renseignements sur l'emploi des albâtres dans les églises du Périgord, cette matière semblant assez rare en notre province.

M. Pierre Jouanel nous a fait parvenir une brève notice sur les derniers représentants de la famille Eyma, qui était protestante et que l'on trouve depuis le XV^e siècle dans les *Jurades* de Bergerac. Albert Eyma, mort en 1956, fut longtemps propriétaire du château de Monbazillac et de son vignoble.

M. Becquart a relevé dans le catalogue 231 du cabinet Saint-Hélion, sous le n° 771, l'offre de vente d'une lettre autographe de Bugeaud (Paris, 1840, prix 600 F). Il a pris connaissance d'autre part d'une *Histoire généalogique de la famille de Chauveron* (Tulle, 1976), publiée par M. Régis de Chauveron ; cet ouvrage donne de précieux détails sur une branche de la famille établie à Dussac depuis le XVII^e siècle.

Le Secrétaire général, en recherchant vainement un prix-fait qui aurait permis de dater le beau retable des Cordeliers d'Excideuil, a retrouvé dans les minutes de Rolin un contrat du 29 avril 1683, relatif à l'exécution par Jean Labeylie, maître peintre, d'un autre retable sur toile dans le couvent des Clarisses d'Excideuil. Cette œuvre d'art était parfaitement inconnue, on trouvera dans un prochain numéro du *Bulletin* le texte du contrat.

M. le Président commente deux livres rares qui lui ont été prêtés. L'un a pour titre *La sombre tragédie du château de Montcigoux* (Limoges, Dupuy-Moulinier, s.d.), c'est le récit par A. Valérie, journaliste, d'une horrible affaire d'inceste et d'assassinat qui s'est déroulée vers 1866 au château de Montcigoux, commune de Saint-Pierre-de-Frugie. Le second ouvrage, qui appartient à M. René Bourland, a été édité à Paris chez Guillyn, en 1775, il s'agit de *La cuisinière bourgeoise suivie de l'office...*, qui mentionne les truffes du Périgord de façon très élogieuse mais ne cite pas le pâté de foie gras.

M^{me} Sadouillet-Perrin s'est rendue à Agen les 29 et 30 mai derniers, elle a représenté notre compagnie aux fêtes du bicentenaire de la Société académique d'Agen et du centenaire du Musée. Ces manifestations très réussies comportaient un certain nombre de communications savantes, une exposition aux Archives de Lot-et-Garonne, des excursions, un concert en l'église de Molrax et un banquet de clôture.

M. Deffarges retrace avec bonheur la vie et les œuvres du troubadour Bertran de Born, personnage violent et fourbe qui s'adonnait à la poésie entre deux expéditions militaires.

M^{me} Delluc commente un intéressant *Guide des grottes ornées paléolithiques ouvertes au public* par Denis Vialou (Paris, Masson, 1976), avec préface de Lionel Balout. Cet

ouvrage fait naturellement une large place au Périgord, il s'adresse aussi bien à l'amatour qu'au préhistorien.

M. le Dr Delluc, de son côté, signale qu'on vient de donner à un vol de l'avion « Concorde » le nom de Louis-Daniel Beauperthuy, médecin originaire de Montpeyroux, qui fit carrière à l'étranger au XIX^e siècle. Ce personnage est très connu au Vénézuéla, qui a sorti un timbre-poste à son effigie; il s'intéressa notamment à la lèpre et au choléra et fut un précurseur de la parasitologie.

Enfin M. Marcel Secondat, commentant l'ouvrage sur Paul Revere, signalé aux *Entrées*, rappelle la carrière de ce héros de l'indépendance américaine, qui s'est immortalisé à Lexington en 1775. Une question reste posée à propos de l'origine de ce personnage, que différents auteurs font venir du Périgord mais sans apporter aucune preuve. M^{me} Marsac précise qu'elle a rencontré de nombreux Rivoire ou Rivoyre, noms anglicisés en Revere, lors de ses recherches sur Lamonzie-Montastruc; il serait intéressant de poursuivre une enquête serrée sur ce point afin de déterminer l'origine exacte de cette famille, probablement huguenote, qui a émigré au XVIII^e siècle pour se fixer à Boston.

ADMISSIONS. — Frère Vincent FERRAS, moine d'En-Calcat, Dourgne (Tarn); présenté par MM. l'abbé Boissavy et Mouret;

M^{me} Noëlle GUSTIN-DUBREUIL, Bordellas, Saint-Jory-de-Chalais; présentée par M^{me} Battut et M. Secret;

M. et M^{me} René TURPIN, le Moulin-Neuf, Carsac-Aillac; présentés par M^{me} Sadouillet-Perrin et M. Saint-Martin;

M. Jean-Marcel VACHIA, 23, rue Jean-Jacques-Rousseau, Bergerac; présenté par M. Jouanel et M^{lle} Soulié;

M. Bernard MERLAUD, 19, rue Thiers, Montpon-Ménestérol; présenté par MM. l'abbé Jardel et de La Serve;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président

J. SECRET.

Evolution économique d'une Communauté rurale

PLAZAC DEPUIS LE XVIII^e SIECLE

(suite et fin)

III

Décadence au XIX^e siècle

INDUSTRIE ET COMMERCE

Enregistrer la décadence rapide d'un pays qui vous est cher est une pénible nécessité. Dès le début du siècle, la forge du Vimont est durement atteinte. Plus d'exportations possibles à la suite des guerres incessantes. On ne peut vivre en ne fondant que des contre-cœurs de foyer ou des plaques de cheminée. Et les fourneaux s'éteignent, et les fabrications cessent pendant de longues années.

A Plazac, on arrête d'abord les fondages. Pendant quelque temps, la fonte en gueuse alimente l'affinerie, et, avec un nombre d'ouvriers restreint, la forge à battre continue à fabriquer du fer cru. Pas longtemps, c'est évident. En mai 1810, la forge du Vimont cesse de travailler. Au mois de septembre 1811, le fermier Lapeyre quitte la forge éteinte. Une loi du 21 avril 1810 oblige les propriétaires à demander la conservation et la réglementation de leurs usines. La dame Marie-Pétronille Chapt de Rastignac adresse à la Préfecture, le 31 décembre 1812, une demande tendant à obtenir la conservation de la forge du Vimont. Mais elle meurt avant que les interminables formalités soient remplies. Le 25 septembre 1819, son neveu, Pierre-Joseph de Lagrange-Gourdon, comte de Floirac, demeurant au château du Sablou, commune de Fanlac, renouvelle cette demande.

Il résulte des plans produits, et des informations de l'ingénieur des mines, que l'usine du Vimont se compose de deux hauts-fourneaux, d'une affinerie, d'un marteau avec moulerie, d'une halle et de bâtiments accessoires. Le haut-fourneau chôme depuis plusieurs années; mais il consommait environ 6.000 stères de bois, et l'affinerie 1.600 stères.

Le 30 janvier 1820, Jean Carbonnière, demeurant à Plazac, écrit au préfet pour l'informer qu'il vient de remettre en ac-

tivité la forge du Vimont, l'un des plus anciens établissements de ce département. Elle a présentement deux hauts-fourneaux nouvellement construits. Le comte de Floirac, propriétaire, lui en a confié la direction à titre de fermier. Cette fonderie est avantageusement située dans un pays couvert de bois et très abondant en mine de fer, où le fort propriétaire, comme l'indigent, trouvent leur avantage, et souffraient également de son inaction. Cette forge étant donc en bon état, Carbonnière demande une commission pour fabriquer une certaine quantité de boulets de canon, de n'importe quel calibre.

Le préfet ayant demandé ses prix, il répond le 26 mars qu'il donnera le boulet plein à 14 francs les 50 kilos, pris et vérifiés dans la forge du Vimont, et il pourrait en fournir jusqu'à 200.000 kilos par an. Il ne peut entreprendre en ce moment la fabrication du boulet creux ou grenade. A peine sortie de ses ruines, sa forge n'a pas encore sa complète organisation; elle manque spécialement des ustensiles nécessaires pour un tel procédé. On lui répond le 2 août qu'il devra renouveler sa demande au moment du budget de 1821.

A-t-il obtenu satisfaction? La forge marche cependant, alors que se déroulent d'interminables formalités. Pendant neuf ans, les rapports des ingénieurs des Forêts, des ingénieurs des Ponts et Chaussées, des ingénieurs des Mines, les avis du Conseil général des Ponts et Chaussées, du Conseil général des Mines, se succèdent lentement. Enfin, le 2 avril 1828, le sieur Floirac est autorisé à conserver en activité l'usine du Vimont-Plazac.

Mais il faut autre chose qu'une autorisation pour sauver une forge, en 1829, celle du Vimont cesse de fonctionner. En 1856, le 26 janvier, M. de Floirac adresse au ministre de l'Agriculture une nouvelle demande d'autorisation pour sa forge, en chômage depuis 27 ans. Sans hâte, le ministre lui répond, le 19 août 1859, qu'il n'a pas besoin d'une nouvelle autorisation; mais un nouveau chômage pourrait le faire tomber sous le coup de la loi de 1810.

Timidement, la forge fond de nouveau des peyrols, grands cuveaux de fonte pour couler les lessives, et des plaques de cheminées. Mais le stade des fabrications au charbon de bois est dépassé. L'Angleterre utilise le charbon de terre et le coke depuis le milieu du XVIII^e siècle. Les droits de douane seuls empêchent les fers anglais, bien meilleur marché, d'affluer dans nos ports. Dès 1786, le procédé à la Wilkinson est timidement essayé en France. Après le Creusot, la Lorraine emploie le

charbon de terre. Comment nos forges du Périgord vont-elles lutter contre des fers français meilleur marché ? A leur tour, jusqu'en 1860, les plus importantes essayent d'employer la houille dans leurs affineries. Il n'y faut pas songer pour les hauts-fourneaux, car il faudrait l'importer d'Angleterre; celle qu'ils pourraient employer, venant de fort loin d'ailleurs, étant impropre à cet usage.

C'est alors qu'à partir de 1860 sont signés avec l'Angleterre, la Belgique et la Suède les fameux traités du libre-échange. Alors affluent en France les fers anglais et les fers de Suède. Tout est fini. La forge du Vimont est bien morte, et combien avec elle !

La loi de 1810 obligeait aussi les propriétaires de moulins à demander la conservation de leurs usines, et à faire régler le régime des eaux qui les alimentaient. Tant de formalités, et le progrès aidant, qui va permettre d'améliorer le rendement des moulins importants vont tuer les plus petits moulins.

Très vite disparaissent, sur le Vimont, le moulin de Saint-Michel, ceux de la Gane et de la Gaillarde; le pressoir à huile des Grangettes; le moulin du Marais, à la Grange; le moulin de la Moulette, et celui du Moustier; le Moulin-Blanc, sous Rouffignac, sur le maigre affluent du Vimont, s'arrête aussi, tandis que s'écroulent ceux d'Escottis et du Petit-Carsac sur le ruisseau de la Rousselie.

Plus coriaces, attendant la deuxième moitié du XIX^e, le Grand Moulin de la Forge, qui suit le sort de sa voisine; les deux moulins de Maureil et du Rond, sur l'affluent de la Rousselie; le moulin Combes; celui de Bellet, arrêtent à leur tour leur joyeux tic-tac.

C'est ainsi que 1900 ne voit plus fonctionner sur le Vimont que les moulins de Prouillac, de Cordestieux, du Peuch, des Besses, du Moulinier et de Longueroc. Et aujourd'hui, le Vimont devenu paresseux ne fait plus tourner qu'à de rares occasions le petit moulin de Prouillac, et tous les jours celui du Peuch, devenu une minoterie.

Il ne pouvait être question, pendant la période révolutionnaire et les guerres de l'Empire, de continuer sur une grande échelle le commerce des bois, encore moins celui du blé, du vin et de la graine de genièvre. Plus de flottage sur la Vézère; presque plus d'ailleurs de gabarriers. Très vite, les pas établis se sont ensablés, malgré les louables efforts de Lakanal qui

aurait voulu rendre la Vézère navigable. Son projet est repris après 1830. Des écluses sont construites. Sur les rives de la Dordogne, pour éviter le saut de la Gratusse, fatal à tant de barques, on creuse le canal de Lalinde. Une compagnie de navigation se forme. Son siège, à Saint-Léon-sur-Vézère, luxueux pour l'époque, est aujourd'hui la mairie. Et voici que les premiers chemins de fer se construisent. Finie la navigation. L'auberge « A l'Ancre de Salut », qui surveille à Limeuil le confluent de la Vézère et de la Dordogne, ne verra plus passer que de très rares gabarots.

Pourtant, des routes sont tracées, qui vont améliorer les communications. L'atlas cadastral parcellaire de la commune de Plazac, terminé sur le terrain en 1813, sous l'administration du baron Maurice, préfet, par Monzie Louis-Lasserre, géomètre-expert, ne portait que de vieux chemins, souvent praticables par les seules bêtes de somme ou par les cavaliers, et qui allaient de Plazac à Thenon, par la Rousselie; de Plazac à Rouffignac par le Rond, la Forge et Laudonie; à Fleurac, par Marfond et les Pléniers; au Moustier, par la Chapelle Mayade; à Montignac, par Guilme; à Fanlac, par les Terrières.

Le 7 janvier 1858, après avoir hésité entre trois tracés, le Conseil municipal de Plazac donne son accord pour le projet de route passant par les jardins, un peu plus haut que « l'ancien chemin processionnel de sous les hors ». Il s'agit de la route départementale actuelle de Plazac à Montignac. Le 27 février 1868, il vote une subvention de 1.000 francs pour le pont qu'on va construire au Moustier, et qu'une route nouvelle va relier à Plazac. En juin 1871, Lacombe, entrepreneur, commence la route de Plazac à Thenon, par le Rond et la Rousselie. Bientôt vont suivre les routes de Plazac à Fanlac, par La Forêt, et de Plazac à Fleurac, par La Forêt.

De 1860 à 1890, de nombreuses voies ferrées vont sillonner le Périgord. Mais elles ne font, de trop loin, qu'encadrer Plazac. Les quatre gares qui pourraient le desservir sont à une distance exagérée : La Gélie, à l'ouest (15 kilomètres), Les Eyzies, au sud (16 kilomètres), Montignac, à l'est (15 kilomètres), Thenon, au nord (16 kilomètres). Jusqu'à la guerre de 1914, une vieille patache, traînée par un vieux cheval, restera la seule liaison régulière entre Plazac et La Gélie, sur la ligne de Périgueux-Agen. Elle met, honnêtement, trois heures, pour le trajet aller, autant pour le retour, et trouve quand même le moyen d'aller parfois dans le fossé.

Pendant tout ce XIX^e siècle, aucune expédition, aucun commerce n'est possible pour ce Plazac isolé dans le cercle de ses coteaux. Il ne lui reste que ses foires. Elles se tiennent régulièrement le troisième jeudi de chaque mois. Elles sont fort renommées, et l'on y vient de loin, parce qu'on n'y trouve que des bœufs limousins, aux belles cornes régulières, aux jarrets solides, convenant parfaitement au labour dans nos coteaux. Ces bœufs trapus, bien faits, de taille plutôt petite, sont à ce point l'orgueil de nos cultivateurs, qu'un métayer quitterait aussitôt son maître, s'il voulait lui imposer quelque bête sauvageonne et mal encornée. Pas de vaches non plus, ou très peu, et elles ne sont jamais amenées à la foire. Insensiblement, pendant tout le XIX^e siècle, le prix des bœufs va monter. Mais il ne s'agit que de bœufs de travail. Plazac ne fera jamais de bœufs gras, qu'on ne peut pas expédier. Ses foires ne sont pas fréquentées par les marchands de bœufs, mais uniquement par les métayers, et par leurs propriétaires qui doivent les atteler.

On compte par pistoles, de 10 francs, et par écus, de 5 francs, à cause des pièces d'argent, dans toutes nos foires. De 1870 à 1900, on vendra à Plazac des bœufs de 70, 85, 90 pistoles. Rarement, ils atteindront 1.000 francs vers 1876. De 1900 à 1914, leur prix restera le même. Aujourd'hui, 1950, il n'y a plus de bœufs sur le foirail du fond du bourg; mais celui qui veut une bonne paire doit la payer de 230 à 250.000 francs. On ne compte plus en pistoles.

D'ailleurs, ce qui se fait dans ces foires peut-il s'appeler du commerce ? Tel métayer a acheté, aux foires de La Chapelle (Mauzens-Miremont), de Fleurac, de Montignac ou de Thenon, une paire de bœufs 720 francs ; il les a fait travailler, « baquer » quelque peu, c'est-à-dire manger des raves cuites avec un peu de son, il les mène à la foire quelques mois plus tard, les deux cuisses largement couvertes de boue sèche, ce qui les fait mieux paraître; il choisit, sur le foirail en pente du fond du bourg de Plazac, un emplacement qui fait valoir la croupe de ses bêtes, et patiemment, au milieu du bourdonnement des voix et des mouches, il attend l'acheteur. Après bien des détours, des manèges, des chuchotements à l'oreille, des éclats de voix, des bourrades dans les mains, des insultes, des départs, des retours, avec l'aide de deux accordeurs, on convient d'un prix, que seuls deux ou trois invités connaissent et qu'une dizaine de badauds curieux cherche à deviner et suppute. On sort alors les bœufs du foirail ; on les amène sur la route, toujours suivis des accordeurs et des curieux. Alors le supplice des bêtes commence. On

va les « banéger », c'est-à-dire, les tenant par les cornes, leur tordre le cou dans toutes les directions ; on les chatouille sous les cuisses, on soulève les paupières d'un air connaisseur pour savoir si les yeux sont normaux ; avec des soucis de dentiste, on passe les dents en revue, et on vérifie l'âge suivant qu'ils marquent ou qu'ils ne marquent plus ; qu'ils ont encore quatre dents ou qu'ils n'en ont plus que deux. Puis on les fait marcher séparément, loin devant, pour voir s'ils boitent. Et le plus dur reste à faire. Vous pensez bien qu'après un tel examen, il y a toujours quelque chose qui cloche. Nouveaux conciliabules dans les coins, pendant que la femme du métayer tient les cordes des bœufs et attend anxieuse ; c'est qu'il faut en rabattre sur le prix convenu. Nouvelles bourrades, insultes, interventions efficaces des accordeurs ; mais il faut des cordes pour emmener les bœufs ; le vendeur ne veut pas les donner, l'acheteur prétend que l'usage, dans son renvers, est qu'elles suivent les bêtes. Après bien des discussions, elles sont estimées cent sous. Reste l'étrenne. Il serait « maljovent » d'emmener ainsi des bœufs. Elle est à la charge du métayer vendeur ; fatigué, il donne 20 sous à l'acheteur. Tout compte fait, les bœufs achetés à La Chapelle sont vendus 782 francs.

Mais il n'est pas possible de donner ainsi une pleine main d'argent sur la place publique. Suivant l'usage, il faut aller, accompagné des accordeurs, boire le vinage dans l'une des auberges. On casse la croûte, on boit surtout du vin ; l'affaire étant faite, c'est la détente ; et le vendeur, après avoir encaissé ses 78 pistoles et 2 francs, paye la dépense qui peut bien s'élever à 50 sous ; et, bon prince, il dévoile alors à l'acheteur, qui n'a pas su le déceler, quelque défaut secret du Chabrol ou du Banou. A la Saint-Martin, le 11 novembre, au règlement de comptes annuel, le métayer touchera sa part de profit.

Non, cela ne peut pas s'appeler du commerce. Et ces foires, ajoutées à celles des environs qu'il faut suivre régulièrement pour être au courant des cours, compte tenu des journées perdues par les propriétaires et les métayers, ne rapportent vraiment qu'aux six auberges du bourg.

EXPLOITATION RURALE

La stabilité revenue après la fin des guerres, fort lente sera l'évolution vers le progrès, dans nos campagnes, au cours du XIX^e siècle, et même jusqu'en 1914.

La Révolution a supprimé les dîmes et les rentes. Plus de

redevances en nature, les arrentements bourgeois eux-mêmes ne sont plus pratiqués. Le XIX^e, à Plazac, c'est le règne du métayage. Finie la suprématie des familles Tibeyrant et Dalbavie ; mais beaucoup de petits propriétaires ont un ou deux métayers. Plus de fermiers non plus. Les châteaux ou les gros propriétaires ont un régisseur, un homme d'affaires, qui suit les foires, règle les comptes à sa façon, est la terreur des métayers, et, vivant sur le commun, garde pour lui le plus clair des profits. Je sais bien que le métayer a la possibilité, et parfois le désir, de dissimuler quelque partie de la récolte. Mais on lui fait dire trop souvent : « Notre maître, venez que nous parlions « votre » part ».

En réalité, c'est la misère surtout après les désastres impériaux. Un propriétaire plazacois, Chabasseul, écrit à son fils Pierre, soldat dans le premier régiment de la Garde royale, en garnison à Courbevoie, le 28 octobre 1816 : « Nous avons une très mauvaise année en blé et en vin. Les blés d'Espagne et les raisins se sont tous gelés, hors de pouvoir mûrir, ce « qu'il » occasionnera une grande perte dans le pays. Je ne crois pas que depuis que le monde existe, il y ait eu une année aussi cruelle que celle-ci, car il est impossible que les gens ne crèvent de faim, ce « qu'il » nous afflige tous en général ».

Et il récidive, de Plazac, le 30 juin 1817 : « Tu me dis dans ta dernière de te faire part de la misère du pays, si elle est bien grande. Je t'assure qu'elle ne peut l'être davantage, car presque tout le monde en général crève de faim. La majeure partie ont mangé (c'est-à-dire vendu pour vivre) bœufs, moutons, et presque tout leur mobilier, soit linge, étain, cuivre et fonte, et tous leurs petits bestiaux, comme cochon et volaille de toute espèce, il ne reste rien, presque plus ; malheureusement, nous sommes du nombre. Je te donne le détail de la situation de notre pays ; même on en a trouvé de morts de faim en nombre ». Un peu d'espoir, cependant, à l'horizon : « J'oubliais de te marquer que la récolte est très belle en apparence ».

Le niveau de vie reste très bas pour les métayers, les journaliers, les ouvriers et même les propriétaires les moins importants, pendant tout le XIX^e siècle. A la « gerbebaude », c'est-à-dire à la fin des moissons, quand on a les vendangeurs, les bouviers pour aider aux labours, et les voisins pour fouir les vignes au bigot, on fait d'assez longs repas ; mais on y boit surtout beaucoup, et on n'y mange que de la volaille ou des lapins, élevés à la ferme : tout cela, ce n'est pas de la viande, pour nos

campagnes ; la vraie, c'est celle qu'on achète au boucher. Il est toujours difficile d'acheter. Aussi, de la vraie viande, on n'en mange qu'une fois par an, au Carnaval. Mais alors, on en mange. Le samedi gras, il y a grande affluence à Plazac. La place de l'église est tout entière occupée par des bancs de bouchers, professionnels ou occasionnels, qui vendent surtout du bœuf et du porc. D'énormes morceaux emplissent les cabas et les musettes. On va en manger pendant trois jours ; mais le mercredi des Cendres, premier jour du Carême, tout ce qui reste sera enterré. Peu d'évolution, de ce côté-là, d'ailleurs, au début du siècle présent jusqu'à la guerre de 1914.

Depuis, le changement est brutal pour des raisons multiples. Aujourd'hui, par suite de la désertion et du dépeuplement des campagnes, une sélection des terres s'est faite. Il n'y a plus de métayers, à peine quelques fermiers et quelques baux à colonage partiaire. Plus de bouviers, de valets, de bergers, et de domestiques agricoles. C'est le régime de la petite propriété, que chacun cultive avec l'aide de sa seule famille.

Il faut bien le dire, les procédés de culture sont restés trop arriérés jusqu'à la fin du XIX^e siècle. La charrue à un seul mancheron a péniblement remplacé l'araire en bois, « le dental », que j'ai vu encore employer dans les vignes jusqu'en 1914. Avant cette guerre de 1914, celui qui le premier a eu l'audace de se servir dans la commune de la charrue Brabant-double fut unanimement accusé de gâter la terre. On moissonne à la faucille, avec l'aide d'une quinzaine de voisins. On coupe les prés à la faux, le matin, à la rosée, après avoir longuement consulté le temps, examiné la lune et tenu compte des saints du calendrier. Le fumier est le seul engrais transporté dans les terres. Vers 1905, un épicier du bourg se met à vendre du guano, qu'on ne répand que sur les prés. Les années suivantes, il fait venir quelques engrais. Lesquels ? personne n'en sait rien ; mais, timidement, on en emploie n'importe où à l'aveuglette ; parfois, il réussit ; parfois aussi, il brûle la récolte ou fait pousser l'herbe, à la grande satisfaction de tous ceux qui respectent les traditions. Quelques faucheuses apparaissent ; mais on ne les emploie pas dans les blés, où elles seraient accusées de couper à la fois l'ivraie et le bon grain. Une locomobile actionne une batteuse ; mais c'est un outil dangereux, qui peut incendier le gerbier, ou éclater et blesser le monde. Aussi, beaucoup battent encore au fléau.

Une terrible calamité va durement atteindre Plazac dans le dernier quart du XIX^e siècle. Dès 1874, le phylloxéra, qui

tue les vignes, fait son apparition en France, et une Commission nationale d'études et de défense est constituée. Les rapports les plus intéressants, les expériences les plus invraisemblables, se succèdent à un rythme accéléré, et au même rythme se propage le phylloxéra. Le rapport du Docteur Jaubert au Conseil général de la Dordogne signale, en 1877, dans le canton de Montignac, dont Plazac fait partie, 1 hectare 48 de vignes où l'invasion est très intense, 2 hectares 40 où elle est intense, et 1 hectare 50 où elle l'est peu. Les progrès sont foudroyants. Dans le même canton, en 1878, l'invasion est très intense sur 7 hectares, intense pour 9 hectares 34, peu intense sur 6 hectares 81.

En 1834, il y avait en Dordogne 89.894 hectares de vignes ; en 1871, 107.000 hectares. En 1882, après les premières atteintes, 95.530 hectares ; en 1892, malgré les plantations nouvelles de remplacement, 21.820 hectares. A Plazac, tous nos coteaux, aujourd'hui pelés, hérissés de genévriers ou parfumés de lavande, étaient couverts de vignes. Sans échaldas, taillées en vert, fouées une fois l'an, elles demandaient peu de soins, et donnaient un vin honnête, sans qualités exceptionnelles. On plantait peu de Cabernet et de Sauvignon, réservés au pays bas ; mais du Pied-de-Perdrix ou Cotte rouge, et de la Folle-Blanche, ou Enragé.

A partir de 1878, irrémédiablement, les vignes crèvent. Plus de vin sur les tables de nos paysans. On fait de la piquette de grains, de topinambours, de betteraves, et, pour avoir l'illusion du vin, on la colore avec des produits chimiques. Les aubergistes, désœuvrés, vendent encore, les jours de foire, quelques litres d'un produit nocif, dont une chopine suffit pour donner l'ivresse, qu'il faut cuver dans le fossé. L'un d'eux, ayant commandé une demi-barrique de vin à Libourne, s'aperçut, quand il mit le robinet, que le liquide fourni était incolore. Il écrivit au marchand, qui lui envoya le sachet de poudre qu'il avait omis de mélanger. Et cette confidence, qui a tout l'air d'une galéjade, fut faite à moi-même par quelqu'un que la mort allait bientôt absoudre.

En 1882 arrive à Plazac M. Ferragne, originaire de Terrasson, qui a fait fortune dans la construction des chemins de fer ottomans. En revenant de Turquie, un incendie a éclaté sur le bateau, lui causant des brûlures qui lui ont valu une grosse indemnité. Il achète le domaine de La Forêt. Les hommes de tous les villages environnants, du Bos-de-Plazac, d'Escoffis, de la Suzardie, de la Trucherie, sont employés par lui à

la journée pour arracher les châtaigniers du plateau. Et Ferragne entreprend la constitution d'un très grand vignoble, en plantant surtout du Noah, de l'Othello et de l'Herbemont, plants américains qui n'ont rien à craindre du phylloxéra.

C'est une fortune pour dix villages ou hameaux autour de La Forêt. Il ne s'agit plus des vignes d'autrefois. Il faut planter des échalas, tendre des fils de fer, labourer les vignes, les décavaillonner, c'est-à-dire déchausser les ceps, les tailler, les épamprer, les sulfater. Bien des métayers, à force de faire des journées à La Forêt, deviendront propriétaires autour de 1900. Bientôt le vignoble nécessitera des ouvriers à demeure ; Ferragne fait construire pour eux une série de logements. Oh ! rien de luxueux : une cuisine et une chambre, sous un toit assez bas.

La plantation est terminée en 1893. L'année est exceptionnellement chaude et la récolte précoce. 70 vendangeurs sont employés à La Forêt, et la vendange est finie le jour de Fontpeyrine (8 septembre). Il coulera cette année, dans les cuves doublées de verre de M. Ferragne, 1.460 barriques de vin. Ce bienfaiteur de toute une région a vécu assez longtemps pour voir décliner son vignoble, au début de ce siècle. Aujourd'hui, on ne parle plus de vin à La Forêt. Les vignes abandonnées, puis mortes, ont fait place, au gré des propriétaires qui s'y succèdent, aux terres à blé, ou à la lande.

Quand les vignes sont mortes, certains Plazacois ont essayé de cultiver le tabac dans leurs meilleures terres. Cette culture avait été rétablie à titre d'essai, en Dordogne, en 1857, à titre définitif dans les arrondissements de Périgueux et de Bergerac en 1859, et dans ceux de Ribérac, de Nontron, de Bergerac et de Sarlat en 1867. En 1887, il y eut 38 planteurs dans la commune de Plazac. Mais toutes les terres ne conviennent pas à cette délicate culture. Après 1900, il n'y eut plus que deux planteurs, puis un seul, qui abandonna sans attendre 1914. Quelques années avant la guerre de 1939, une dizaine de planteurs ont repris à Plazac la culture rémunératrice du tabac, et ils paraissent vouloir persister, malgré les travaux et les soins incessants qu'elle nécessite.

Voici, depuis l'établissement du plan cadastral (1813), qui peut donner approximativement une idée de l'évolution de la répartition des cultures sur le territoire de la commune de Plazac pendant une centaine d'années, compte tenu des rectifications des superficies cultivées opérées avec beaucoup plus

de fantaisie que d'exactitude, périodiquement, sur les matrices cadastrales.

La première répartition est datée du 30 septembre 1822. Elle donne :

— Terres labourables	991	ha	72	a	71	ca
— Prés	250	ha	30	a	20	ca
— Vignes	297	ha	41	a	30	ca
— Châtaigneraies	748	ha	61	a	12	ca
— Taillis chênes	413	ha	48	a	85	ca
— Taillis châtaigniers	90	ha	85	a	20	ca
— Jardins	6	ha	55	a	80	ca
— Futaies	1	ha	06	a	10	ca
— Pâtis	20	ha	09	a	80	ca
— Broussailles	19	ha	51	a	05	ca
— Bruyères	135	ha	63	a	53	ca
— Friches	402	ha	33	a	47	ca
— Etangs			15	a	20	ca
— Superficie bâtie	13	ha	48	a	30	ca
— Total général : 3.391 hectares, 27 ares, 83 centiares.						

La dernière répartition, du 1^{er} août 1914, porte :

— Terres	925	ha	73	a	15	ca
— Prés	262	ha	15	a	83	ca
— Vergers châtaigneraies	376	ha	86	a	89	ca
— Vignes	85	ha	46	a	39	ca
— Bois	944	ha	11	a	67	ca
— Landes	763	ha	83	a	54	ca
— Lacs			5	a	20	ca
— Jardins	7	ha	19	a	84	ca
— Sols	15	ha	44	a	59	ca
— Contenance pour mémoire			43	a	33	ca

Ce qui donne un total général, pour les propriétés non bâties, de 3.381 hectares, 30 ares, 43 centiares, et si on admet que les frontières de la commune n'ont pas été modifiées au cours de ce siècle, une superficie de propriétés bâties qui n'est plus que de 9 hectares 97 ares 40 centiares.

La chute brutale du vignoble qui, malgré sa partielle reconstitution, passe de 297 hectares à 85, explique les 763 hectares de landes, dont la surface s'est notablement accrue depuis 1914.

La population de la commune de Plazac n'a fait que croître pendant la première moitié du XIX^e siècle. Elle était de

1.467 habitants en 1812, et avait atteint 1655, sur le papier sinon en réalité, en 1831.

Le recensement de 1832, peut-être fantaisiste, ne donne plus que 1.621 habitants, tandis que celui de 1837 en porte 1694 ; celui de 1843 ramène le nombre à 1.645, tandis que, la progression reprenant, on compte 1.723 habitants en 1852 pour culminer à 1.726 en 1857.

La décadence de la forge du Vimont va provoquer l'émigration de nombreuses familles d'ouvriers, que la construction des premières lignes de chemins de fer du département (ouverture de la ligne de Périgueux à Brive en 1860, de celle de Périgueux à Limoges en 1861), entraîne vers de nouvelles résidences. Le recensement de 1862 ne porte plus que 1.636 habitants ; le nombre se maintient à 1.638 en 1870, pour descendre à 1.585 en 1875.

Peut-on dire, sans plaisanter, que le phylloxéra a étendu jusque là ses ravages ? C'est une triste réalité. Des familles entières ont fui les métairies sans vignes. Les propriétaires ont replanté du Noah et de l'Othello, puis plus tard des hybrides, mais pour reconstituer seulement la vigne qui leur donnera leur provision de vin. Des masures vides vont parsemer la lande envahissante ; des hameaux entiers s'écrouler et disparaître. Après 1900, la commune ne compte plus que 1.060 habitants.

La longue guerre de 1914-1918 fait 56 morts. Lourd et irréparable tribut. 56 foyers détruits ou qui ne se fonderont pas. La désertion des campagnes, après la guerre, a fait le reste. En 1950, Plazac n'a plus que 626 habitants.

On dénombre en 1800, 125 lieux-dits habités, il n'y en a plus que 74 en 1950. Le bourg a suivi le sort des villages. Des 150 maisons qu'il groupait autrefois autour de son clocher, 75 environ étaient encore habitées en 1914. Aujourd'hui, une quarantaine seulement sont occupées continuellement, dont 15 par des personnes seules et âgées, veufs ou veuves.

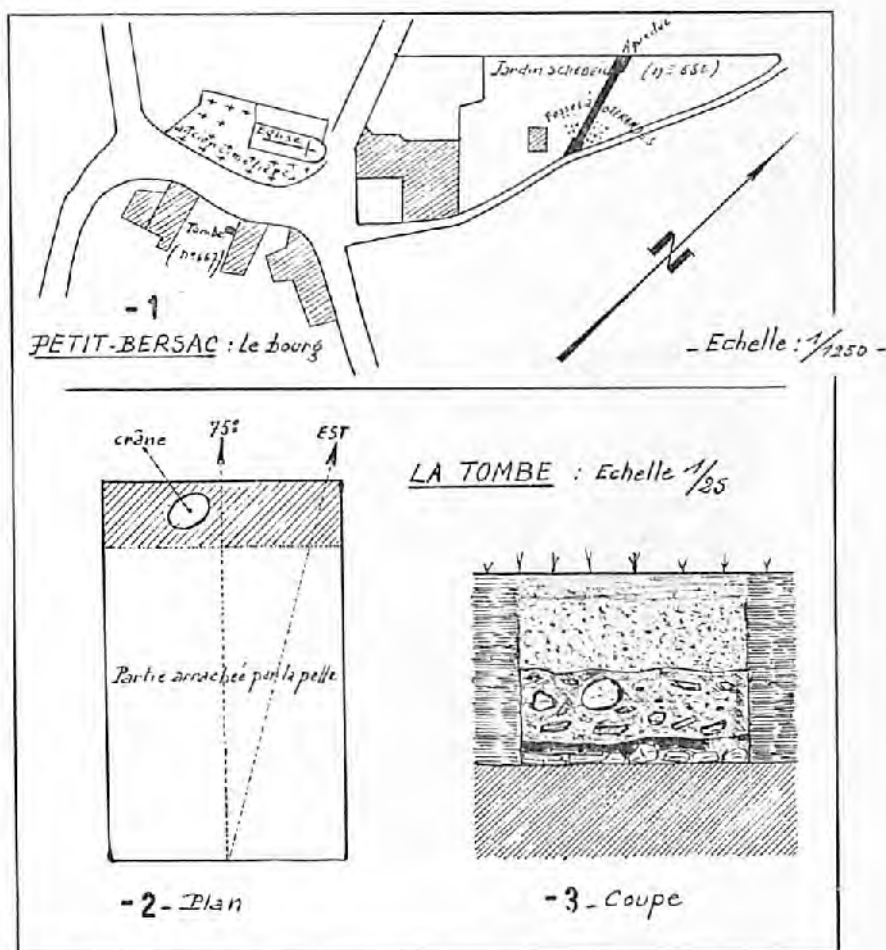
Et ce vieux bourg, dominé par l'ancien château des évêques de Périgueux, dont le donjon sert de clocher, si beau lorsque ses vieilles pierres sont dorées par le soleil couchant, laisse choir trop souvent quelque vieux pan de mur dans ses ruelles tortueuses. S'il tente le pinceau des peintres, si les touristes le parcourent en silence, c'est parce qu'il a ce charme triste des choses qui vont mourir.

MARCEL SECONDAT.

DÉCOUVERTE D'UNE TOMBE MÉDIÉVALE

dans l'ancien cimetière attenant à l'église Saint-Saturnin de Petit-Bersac

Le 3 mars 1975, une sépulture double était en grande partie détruite par le conducteur d'une pelle mécanique creusant une fosse dans une cour située à moins de vingt mètres de l'église Saint-Saturnin, en bordure de l'ancien cimetière désaffecté à la fin du siècle dernier (Pl. 1-1).



Pl. 1. — Petit-Bersac : plan de situation, plan et coupe de la tombe.

Prévenu trop tard, je ne pus que constater la présence, dans les déblais, d'ossements humains dispersés par l'engin et mêlés à une terre très noire contenant de nombreux morceaux de charbon, des pierres et des fragments de tuiles noircis par le feu. Cependant, une partie de la tombe avait été épargnée et un crâne apparaissait au bord de la coupure faite par l'engin, au milieu d'un remplissage de terre noire et grasse (Photo 1).

Je procédais alors rapidement, mais minutieusement, à la fouille de ce qui restait de la sépulture (environ 0,40 m de long) et aux constatations qui pouvaient encore être faites après le passage de l'engin.

La sépulture et les morts.

De forme rectangulaire, la tombe mesurait environ 2 m de long, 1,20 m de large et 1 m de profondeur. Elle était orientée approximativement Est-Ouest, parallèlement à l'église, les morts ayant la tête à l'Est (Pl. 1-1 et 2).

Creusée dans une terre humifère jusqu'à la couche d'argile vierge, elle était remplie d'une terre noire et grasse contenant de nombreux débris gallo-romains (chaux rose, fragments de tegulae et de briques, tessons d'amphores, de sigillée...).



Petit-Bersac.

Photo 1 : La tombe médiévale après l'achèvement des travaux par la pelle mécanique. Seul un crâne est apparent. Les stries au-dessous de la fosse ont été provoquées par les dents de la pelle.

Le fond était entièrement pavé avec des pierres et de grands fragments de poterie grossière carbonisée. Une épaisse couche de charbon pur, de 8 à 10 cm d'épaisseur, recouvrait ce pavage avec, par endroits, de la terre rubéfiée pulvérulente.

Au-dessus, le remplissage était moins noir et contenait quelques fragments épars de tuiles et de briques. Deux crânes (ou plutôt deux calottes crâniennes) se trouvaient dans cette couche, à environ vingt cm l'un de l'autre. Dépourvus de leurs mâchoires, ces crânes qui avaient été choqués par l'engin n'ont pu être recueillis. Il n'a été trouvé aucune trace des mâchoires supérieures, par contre, deux mâchoires inférieures qui se trouvaient au-dessous des crânes, curieusement engagées l'une dans l'autre, ont été récupérées.

L'une de ces mâchoires est puissante. Elle contient une dentition complète avec seulement deux caries. Cependant les dents sont abrasées (Photo 2, en bas à gauche). L'autre mâchoire, plus petite, extrêmement frêle, ne porte plus que six dents, petites et mal plantées. Les alvéoles des dents manquantes se sont refermées et l'os de la mâchoire est alors devenu absolument lisse (Photo 2, en bas à droite).

Il s'agit de sujets jeunes, probablement l'homme et la femme. Ils ont dû être inhumés à des époques différentes, ce qui expliquerait le désordre des ossements (os des bras à hauteur des crânes, mâchoires inférieures réunies...).

Le mobilier funéraire.

Le mobilier recueilli comprend :

— Des fragments d'un grand vase tronconique qui a pu être reconstitué en partie (Pl. 2, fig. 1 et photo 2, en haut). Ce vase à pâte grossière, granuleuse, est décoré de deux bourrelets, d'épaisseur variable, près du rebord et d'un bourrelet sinueux sur la paroi. Deux ouvertures circulaires opposées ont été pratiquées avant cuisson, à quelques centimètres au-dessus du fond. La pâte est carbonisée.

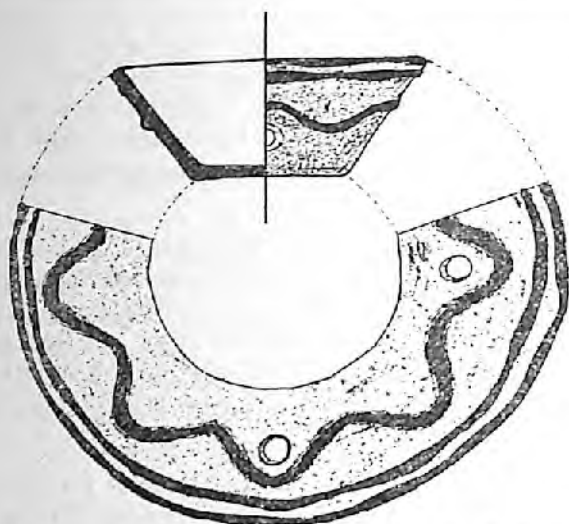
— Trois fragments de vases à pâte rose, à dégraissant apparent, dont le rebord des lèvres est légèrement incurvé (Pl. 2, fig. 2 et photo 2, au centre).

— Un tesson de sigillée provenant certainement de la terre d'apport.

— Un fragment de bronze recueilli à proximité des crânes.

Chronologie de la tombe.

La céramique commune décrite ci-dessus est, sans conteste, de type médiéval, tant par la pâte que par la forme et le décor.



*Fig. n° 1 : Grand vase tronconique décoré de bourrelets sinueux
Reconstitution graphique (Echelle: 1/6)*



*Fig. n° 2 : Rebords de poterie médiévale
(Grandeur naturelle)*

Pl. 2. — Poterie recueillie dans la tombe à proximité de l'église.

Mais ce qui est remarquable, c'est qu'elle est absolument identique à celle recueillie dans les fosses à offrandes mises au jour dans le jardin Schedeich au printemps 1974.

La découverte de la tombe dans l'ancien cimetière attenant à l'église, à moins de soixante mètres de ces fosses, complète

donc heureusement les fouilles du complexe funéraire médiéval constitué par le souterrain (aqueduc) et les fosses. L'étude qui a été faite de ces fouilles ¹ situe l'utilisation du site de la fin du XII^e siècle à la fin du XIV^e. On peut donc avancer que l'établissement de la tombe se situe également entre ces limites chronologiques.

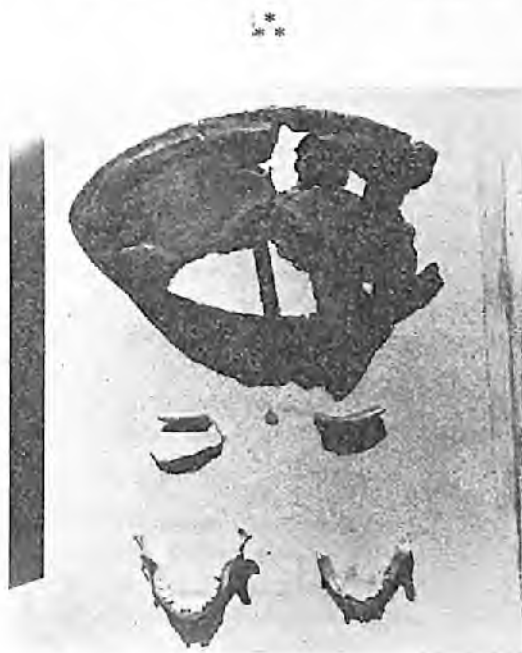


Photo 2 : En haut, le grand vase tronconique décoré de bourrelets sinueux. Au centre, rebords de vases et fragment de bronze.
— En bas, deux mâchoires inférieures (à gauche d'homme, à droite de femme).

La contemporanéité de la tombe et des fosses à offrandes apporte un complément indispensable aux renseignements fournis par les fouilles du site funéraire chthonien découvert dans le jardin Schedeich.

En effet, si ces fouilles ont montré l'association des fosses avec le souterrain artificiel constitué par l'aqueduc jouant ici le rôle de souterrain-hypogée, l'absence de tombe sur le site a posé le problème des inhumations. La découverte fortuite de la tombe a résolu ce problème en mettant en liaison le lieu de culte (église et cimetière) et le site funéraire chthonien (souterrain et fosses à offrandes)

1. B.S.H.A.P., t. CII (1975), p. 196.

Cette découverte atteste la réapparition, en milieu chrétien, d'une idéologie de la préhistoire combattue par l'Eglise, la survivance du paganisme et la faiblesse de la christianisation dans nos campagnes périgourdines.

En outre, elle prouve l'existence à cette époque d'une partie au moins de l'église de Petit-Bersac. Des fouilles pratiquées à l'intérieur ou aux abords de cette église apporteraient à coup sûr des renseignements précieux sur cette période encore obscure de notre histoire.

Jean PICHARDIE.

Etude sur l'état des églises du Périgord EN 1687 et sur le nombre des nouveaux convertis

Il peut paraître étonnant de traiter dans une même étude de deux questions à première vue aussi dissemblables que le nombre des « nouveaux catholiques » et l'état des églises et chapelles. Ces deux questions se sont pourtant trouvées liées après la révocation de l'édit de Nantes (octobre 1685). L'afflux de nouveaux fidèles, surtout dans certaines régions où le catholicisme avait presque totalement disparu depuis un siècle, posait en effet le problème de les accueillir dans des édifices cultuels ou trop petits ou en ruine, et la remise en état des églises fut sans doute une des préoccupations du clergé qui vit à cette époque enfler le nombre de ses ouailles ramenées à la foi romaine par la volonté du Prince.

L'état de délabrement des églises fut d'ailleurs fortement ressenti comme devant poser un problème délicat, et pour y remédier l'autorité royale avait décidé d'affecter à leur restauration et à leur agrandissement les biens des consistoires réformés supprimés. Il fallut donc établir des listes de ces biens et des travaux à effectuer aux églises, et il en est résulté la rédaction de quatre mémoires, couvrant tout à la fois le diocèse de Périgueux et celui de Sarlat, qui sont une source de tout premier ordre pour l'histoire du Périgord dans le dernier quart du XVII^e siècle.

I

TEXTES CONCERNANT L'ETAT DES EGLISES ET LE NOMBRE DES NOUVEAUX CONVERTIS

Les deux *Mémoires* traitant des diocèses de Périgueux et de Sarlat ¹ sont conservés aux Archives nationales, carton TT 261, dossier 26 (Périgueux). Ils se présentent chacun sous une

1. La partie périgourdine du diocèse de Cahors (c'est-à-dire la région de Salignac) fera l'objet d'une étude ultérieure.

double rédaction ne différant guère l'une de l'autre que par quelques formes orthographiques qui n'ont pas paru devoir être relevées.

Ces textes ne sont pas datés. Néanmoins un détail concernant l'église paroissiale de Bergerac permet d'y remédier et d'attribuer avec précision la rédaction des deux pièces à l'année 1687². Ils ne sont pas non plus signés et leur attribution pose quelques problèmes. Aucune indication, en effet, ne permet de trancher sur le lieu de rédaction, et sur le rédacteur.

A n'en pas douter, les renseignements contenus dans les Mémoires ont été fournis par les autorités locales, de l'ordre judiciaire et administratif plutôt que de l'ordre religieux. A preuve la mention, à la notice *Saint-Cyprien*, de l'avis formulé par Brousse, président du Présidial de Sarlat³. On peut donc penser, compte tenu de textes traitant de questions du même genre connus par ailleurs⁴, que les mémoires, établis d'après les indications fournies par les autorités locales, ont été rédigés dans les bureaux de l'intendant de Guyenne, Bazin de Bezons, et adressés par eux au marquis de Châteauneuf, secrétaire d'Etat.

Les deux mémoires sont composés de manière identique, et sur un plan d'une extrême simplicité. Chaque paroisse ayant possédé avant l'édit de révocation une communauté protestante fait l'objet d'une courte notice contenant des indications sur l'état matériel de l'église catholique du lieu, sur le montant des réparations à y effectuer et sur le nombre des nouveaux convertis. Toutes questions sur lesquelles nous reviendrons plus bas, les textes présentant sur ces points des renseignements importants.

2. « Outre ce, il seroit nécessaire pour ayder à grandir l'église de Bergerac, dont une partie est tombée cet hiver... ». L'église Saint-Jacques (cf. *Jurades* du 11 mars 1685) avait été en partie démolie, puis reconstruite en 1685-1686, grâce en particulier à une gratification royale de 4.000 l. L'historien de Saint-Jacques, du Rieu de Maynadier, précise qu'« en novembre 1686 le gros œuvre étant presque terminé, les murs s'écroulèrent en partie, ce qui retarda la reprise des offices jusqu'en janvier 1688 ». (Renseignements communiqués par M^{lle} Petit, conservateur de la Bibliothèque municipale de Bergerac). La mention « cet hiver » implique que la rédaction du mémoire est du premier semestre 1687.

3. Une lettre de Bazin de Bezons, du 22 avril 1688 (éd. dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. XV (1874), p. 527), laisse à penser qu'il s'agit de François de Labrousse, s' de Meyssès et de Veyrignac, premier président du Présidial de Sarlat depuis 1677 (cf. Cte de SAINT-SAUD, *Magistrats... du Périgord*, p. 104).

4. En particulier édités dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. XV (1874),

*MEMOIRE DES EGLISES A BASTIR A NEUF.
ALONGER OU A REPARER DANS LE DIOCEZE
DE PERIGUEUX* ⁵

DIOCEZE DE PERIGUEUX

SAINT-AVID-DU-TIZAT ⁶.

Je crois qu'il est plus avantageux de construire l'église au port de Sainte-Foy qu'au lieu de Saint-Avid du Tizat où elle étoit, parce que le port de Sainte-Foy est sur le bord de la Dourdogne, que les principales maisons et les plus considérables qui sont dans l'étendue de cette paroisse ont esté basties en ce lieu-là. La commodité mesme des matériaux s'i trouvera parce qu'il faudroit les conduire à un quart de lieue de la rivière par des chemins difficiles. Ainsy l'estimation de quatorze cens vingt-deux livres dix sols me paroît bonne, et comme c'est une église à faire à neuf le gros décimateur n'en peut estre tenu, cy 1422 l. 10 s.

SAINT-JEAN-DU-CANET ⁷.

C'est une église à faire à neuf, l'ancienne ne pouvant point servir non seulement parce qu'elle est trop étroite, ne pouvant contenir les paroissiens qui sont tous nouveaux convertis, mais mesme que les murailles sont toutes en ruisne et qu'il en couterait autant à la réparer qu'à en faire une à neuf, laquelle a été estimée devoir coûter 800 l.

SAINT-AULAYE ⁸.

C'est une paroisse où les habitans sont presque tous nouveaux convertis. L'église qui est présentement ne pourroit pas contenir le tiers des habitans et pour l'agrandir l'on propose

5. Arch. nat., TT 261, dossier 26 (Périgueux), p. 796 à 806. Nous possédons pour le diocèse de Périgueux le compte rendu d'une visite canonique ordonnée en 1688 par l'évêque Guillaume Le Boux, (cf. J. ROUX, *Visite canonique du diocèse de Périgueux en 1688*, dans *B.S.H.A.P.*, t. 54, 55 et 56 (1927 à 1929). Nous avons cru devoir reproduire ce qui, dans ces notices, concerne l'état des églises, nous permettant ainsi diverses comparaisons.
6. *Saint-Avit-de-Tizac*, commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, cf. ROUX, t. 56 (1929), p. 267 (notice 412) : « N'y a d'église, ne paroît que le cimetière et deux pierres d'autel à trente pas ».
7. Le village du *Canet*, dont une des deux églises avait pour patron saint Jean. La commune du Canet a été rattachée (loi du 16 avril 1859) à la commune de Port-Sainte-Foy. Cf. ROUX, p. 268 (notice 416) : « ...l'église est si petite qu'elle ne peut contenir quarante personnes. N'est ny vaultée, ny lambrissée... L'église a esté grande et belle. Cymetière sert de chemin. N'y a de confessionnal, ny fons baptismaux, ny scindiqs, ny maison ».
8. *Sainte-Eulalie*, com. de Saint-Antoine-de-Breuil, cf. ROUX, t. 56 (1929), p. 219 (notice 403) : « ...les deux tiers de l'église sont descouverts, sans charpente; l'autre tiers est couvert, lambrissé et carrelé; ne peut contenir cent personnes et y en a onze cents... ».

de laisser une partie de ce qui est présentement pour le sanctuaire et de faire un arceau au bout duquel on bastira la nef, et que pour mettre cette église en estat de contenir tous les habitants il faut employer douze cens quatre-vingt-dix-huit livres à quoy on a estimé tout ce qui est à faire pour lad. église, cy 1298 l.

De lad. paroisse de Saint-Aulaye, il y a le lieu de Saint-Antoine qui en dépend qui est une annexe et lequel est si esloigné de la paroisse que l'on prétend qu'il est impossible si l'on n'y bastit une chapelle que les habitants aillent l'yver à l'église parroissiale, y ayant mesme deux ruisseaux qui empeschent de pouvoir y aller commodément. Aussi il semble absolument nécessaire de bastir aud. lieu de Saint-Antoine une chapelle parce qu'il seroit impossible de porter en yver les enfants à Saint-Aulaye pour les baptiser. Il y en a eu une autrefois et l'on voit mesme que les religieux à qui elle appartenoit ont vendu les biens de la dotation de lad. chapelle moyennant 1000 l. Mais il reste une question de sçavoir si ces religieux doivent estre obligez à rebastir cette chapelle ou non. Ce sera un grand proces à discuter et à moins que le Roy ne commette des juges pour régler cette affaire ; s'il faut observer les formalitez de la justice ordinaire les habitants seront longtemps sans avoir de chapelle, laquelle a été estimée pour la faire huit cens quatre-vingts-dix livres et cet article n'est icy tiré que pour mémoire.

SAINT-PIERRE-DU-BREUIL ⁹.

C'est une paroisse où presque tous les habitants sont nouveaux convertis, et comme elle est trop petite pour les contenir tous on propose de faire accomoder une chapelle dont il reste de vieux fondemens. Les réparations ne monteront qu'à la somme de 200 l., cy 200 l.

MONTCARET ¹⁰.

L'église est trop petite pour contenir tous les parroissiens dont il y en a plus du trois quart nouveaux convertis. Ainsy on propose d'alonger la nef sur des fondemens anciens et de construire une chapelle et tout ce qui est à faire pour mettre lad. église en état coutera la somme de treize cens soixante-deux livres. Surquoy on prétend qu'il y a un légat par le defunt curé

9. L'ancienne paroisse de Breuil, dont l'église avait pour patron saint Pierre. De nos jours, com. de Saint-Antoine-de-Breuil. Cf. ROUX, p. 269 (notice 426) : « N'y a de soleil. N'y a de clocher... L'église est bien et en ornements. Cymetière sert de chemin ».

10. Partie de l'état civil de la paroisse de Montcaret a été conservé. Cf. BECQUART (Noël), *Répertoire numérique des registres paroissiaux et de l'état civil jusqu'à l'an XIII*, p. 112.

de trois cens livres pour employer en réparations de lad. église.
Ainsy l'on n'employe cet article que pour 1062 l.
[en marge] non employé.

LAMOTTE-MONTRAVEL ¹¹.

Cette église est scituée entre deux grands chemins et on ne peut l'agrandir ny l'allonger. Ainsy n'estant pas assez grande pour contenir tous les parroissiens dont il y en a 700 de nouveaux convertis, l'on propose de faire une tribune, et le curé s'est offert de faire faire cette tribune pour la somme de cent cinquante livres, cy 150 l.

SAINT-SEURIN ¹².

Cette église n'est pas assez grande pour contenir tous les parroissiens qui sont presque tous nouveaux convertis, de sorte que l'on propose de faire servir d'église présentement le sanctuaire et de joindre la nef avec un arceau qui joindra le sanctuaire, et la construction qui est à faire est estimée à sept cens cinquante-sept livres, cy 757 l.

VELINES ¹³.

C'est une paroisse qui est presque composée de tous nouveaux convertis. Il n'y a présentement qu'une chapelle, et comme il y a des fonds des murailles qui restent de l'ancienne église l'on peut bastir sur les anciennes murailles et joindre cela à l'église qui est présentement, et tout ce qui est à faire est estimé six cens livres 600 l.

FOUGUEROLES ¹⁴.

L'église n'est pas assez grande pour contenir tous les paroissiens qui sont presque tous nouveaux convertis, et ce n'est qu'une chapelle. Mais comme il reste encore quelque chose de l'ancienne église l'on propose de racomoder la nef et le clocher, et l'une des principales dépenses ce sera la couverture et la charpante qui sera à mettre. L'église qui sert présentement ne

11. *Lamothe-Montravel*, cf. BECQUART, p. 91, ROUX, t. 56 (1929), p. 219 (notice 402) : « ...Bien en ornements de toutes couleurs et argenterie... l'église ne peut contenir cent hommes quoy qu'il y en aye dix et sept cents habitants... ».

12. *Saint-Saurin-de-Prats*. C'est certainement à Saint-Seurin que se rapporte ce que ROUX, p. 267 (notice 410) attribue à Saint-Séverin : « ...L'église est très petite, bastie sur les ruines d'une grande... Trois cents communiants; l'église n'en peut contenir soixante... ».

13. Cf. BECQUART, p. 217, ROUX, p. 270 (notice 434) : « La nef voûtée et carrelée. Une chapelle... Y a une autre chapelle sans vitre et mal en estat... ».

14. *Fougueyrolles*. Cf. ROUX, p. 267 (notice 411) : « ...L'église a esté grande et belle. Le clocher est tombé sur le sanctuaire. Le Saint-Sacrement repose dans une chapelle lambrissée et carrelée; est trop petite... N'y a de scindiqs, ny de maison... Cymetière sert de chemin ».

sera plus qu'une chapelle et la sacristie et tout ce qui est à faire pour réparer lad. église est estimé la somme de neuf cens livres, cy 900 l.

PONCHAT ¹⁵.

Il n'y a qu'un sixième d'anciens catholiques et l'église qui est présentement n'est pas capable de contenir tous les paroissiens. L'on propose de l'agrandir sur les anciennes fondations parce que la muraille qui est élevée il la faut abattre jusqu'au rez-de-chaussée n'est pas bonne, et qu'ainsy il n'y a que les fondemens qui puissent servir, et comme tout ce qui est à faire ne coûtera que deux cens cinquante livres et que la dame de Ponchat a laissé la somme de 300 l. pour les réparations de l'église, cet article doit être tiré à néant, cy néant.

LA ROUQUETTE ¹⁶.

C'est une paroisse dont les habitans sont presque tous nouveaux convertis dont l'église n'est pas assez grande pour les contenir. Mais comme il y a d'anciennes fondations l'on propose de bastir dessus, et ce qui coutera pour la rendre en estat de contenir tous les paroissiens a été estimé 346 l.

LE FLEIX ¹⁷.

Il n'y a que le sixième d'anciens catholiques et l'église n'est pas assez grande pour contenir tous les habitans, et comme l'église est assez bien bastie on propose de faire deux chapelles, une de chaque costé et la construction desd. chapelles est estimée neuf cens neuf livres, cy 909 l.

EYRAUT ¹⁸.

Il ne reste de l'ancienne église que quelques murailles où il faut faire beaucoup de réparations et le clocher. Il n'y a qu'une neufiesme d'anciens catholiques et ce qui est à faire pour mettre cette église en estat est estimé deux mil deux cents livres 2200 l.

15. *Ponchat*. De nos jours, com. de Port-Sainte-Foy-et-Ponchat. Cf. ROUX, p. 269 (notice 424) : « C'est une petite église ne pouvant contenir cent personnes, quoiqu'il y en aye plus de trois cents... ».

16. *La Rouquette* a été intégrée dans la commune de Port-Sainte-Foy (loi du 16 avril 1859). Cf. ROUX, p. 268 (notice 418) : « L'église très petite, ne pouvant contenir que soixante personnes ou environ, et il y en a plus de trois cents. L'église étoit grande, à présent menace ruine... ».

17. Cf. BECQUART, p. 75, ROUX, p. 268 (notice 417) : « L'église est lambrissée et carrelée, elle ne saurait contenir cent cinquante personnes, quoiqu'il y en a plus de douze cents... Cimetière aert de chemin... ».

18. *Saint-Pierre-d'Eyraud*. Cf. ROUX, p. 268 (notice 419) : « ...Il y a les masures d'une fort grande église, reste un clocher sans cloche, soutenu d'une voute sous laquelle on fait le divin service... ».

PRIGOURIEU ¹⁹.

Ce sont presque tous nouveaux convertis qui demeurent dans cette paroisse et il n'y a présentement qu'une chapelle qui ne peut pas contenir le dixiesme des habitants. Ainsy c'est une église à faire tout à neuf. L'on ne peut pas mesme se servir du lieu où estoit l'ancienne église. L'on propose d'en prendre une autre et la construction de cette église est estimée deux mil trois cens trente-quatre livres, cy 2334 l.

LEMBRAC ²⁰.

Il est nécessaire d'allonger cette église parce qu'elle n'est pas assez grande pour contenir tous les habitans y en ayant plus de la moytié nouveaux convertis et l'église mesme qui est présentement a besoin de grandes réparations. Ainsy pour l'allonger et faire les réparations nécessaires il en coutera la somme de trois cens quatorze livres, cy 314 l.

MUSSIDAN ²¹.

C'est une église qui a été commencée et qui n'a pas esté achevée et pourveu qu'on l'achève elle contiendra tous les habitans de lad. ville. Mais elle n'est pas fort avancée. Ainsy pour la mettre en estat on estime qu'il faudra dix-sept cens trente-quatre livres, ci 1734 l.

MAURES ²².

Il n'y a que le quart de nouveaux convertis dans cette paroisse. Cependant elle ne se trouve pas assez grande pour contenir tous les habitans. Ainsy l'on propose de faire deux chapelles une de chaque costé. Leur bastiment ont été estiméz cinq cens livres, et le s^r curé mesme s'est offert de la faire faire pour cette somme, cy 500 l.

QUEYSSAC ²³.

Ce ne sont que des réparations et une charpente à faire à neuf à la nef. Cela est absolument nécessaire à faire et le tout est estimé sept cens livres, cy 700 l.

19. *Prigourieux*. Cf. ROUX, p. 268 (notice 420) : « ...L'église très petite, lambrissée sur l'autel, ne pouvant contenir cent personnes, quoiqu'il en aye plus de quinze cents. N'y a ny confessionnal, ny chaire pour le prédicateur... ».

20. *Lembras*.

21. Cf. BECQUART, p. 116. L'église paroissiale de Mussidan était Saint-Georges. Cf. ROUX, t. 55 (1928), p. 194 (notice 221) : « ...Sanctuaire lambrissé, carrelé, vitré. Deux chapelles en mauvais état étant à des particuliers... L'église et clocher mal couverts... ». Notre texte ne concernerait-il pas l'église *Notre-Dame-du-Roch* « dont les murailles sont de la hauteur d'une brasse... » ? (Cf. ROUX).

22. *Maurens*. Cf. ROUX, p. 191 (notice 198) : « ...Sanctuaire voûté, pavé et vitré. Nef pavée, sans lambris ny vitres, ...L'église est petite... ».

23. Cf. ROUX, p. 190 (notice 190) : « ...Sanctuaire voûté, pavé, sans vitre. Les murailles de la nef son ruinées ausy bien que les deux arcs-boutans qui soustiennent le sanctuaire et clocher qui est dessus. On n'y peut faire le service... ».

LAMONZIE ²⁴.

Ce sont des réparations à faire aux murailles et au clocher qui menacent ruine, lesquelles ont été estimées six cens livres. Il n'y a que le dixième de nouveaux convertis, cy 600 l.

CREYSSE ²⁵.

C'est une muraille à refaire et une chapelle à faire à neuf, et le tout a esté estimé quatre cens dix livres. Il n'y a que sept au huitiesme de nouveaux convertis, cy 410 l.

CLÉRANS ²⁶.

C'est article doit estre tiré à néant. Ce ne sont que menues réparations que le chapitre de Périgueux s'est obligé de faire.

MONCLAR ²⁷.

L'église qui sert présentement de paroisse est esloignée d'un grand quart de lieue du bourg de Monclar, ainsy fort incommode aux habitans, et elle est d'ailleurs en très mauvais estat. Ainsy il semble qu'il seroit plus à propos d'en bastir une neuve. Les habitans mesme se sont offert de fournir un emplacement et de conduire les matériaux de l'ancienne église au lieu où l'on bastira la nouvelle. Il est à remarquer qu'il n'y a pas un grand nombre d'habitans nouveaux convertis, mais ce sont les principaux. L'on estime le bastiment d'une église neuve quinze cens livres,
cy 1500 l.

SAINT-MARTIN-DES-COMBES ²⁸.

L'on propose d'abandonner la nef de lad. église, laquelle seroit fort difficile à réparer, et de bastir deux chapelles à costé d'une qui y est déjà affin de contenir tous les habitans. L'on se serviroit mesme de la charpente et des matériaux qui sont à la nef. Il y a peu de nouveaux convertis dans cette paroisse et

24. *Lamonzie-Montastruc*. Cf. ROUX, t. 54 (1927), p. 196 (notice 74) : « ...Sanctuaire n'est vouté, ny lambrissé; est pavé. Deux chapelles pavées, voutées, non vitrées...; l'autel desgarny et presque desmoly. La nef est grande, n'est voutée, lambrissée, ny pavée... La pile de la porte menace ruine ».

25. Cf. ROUX, p. 196 (notice 72) : « ...Petite église longue de vingt-cinq pas, large de huit, sans sanctuaire, n'estant voutée, lambrissée, pavée ny vitrée; mal couverte; les murailles menacent ruine en divers endroits... ».

26. *Cause-de-Clérans*. Cf. BECQUART, p. 40.

27. *Saint-Georges-de-Monclard*. Cf. ROUX, p. 246 (notice 97) : « ...est dans un lieu presque desuny... N'y a de sanctuaire, ains trois autels de front. Y a quelques restes de voutes qui se peuvent aisément réparer. Ny pavé, ny vitres, ny lambris ».

28. Cf. ROUX, t. 54 (1927), p. 246 (notice 98) : « N'y a de sanctuaire. Une nef à deux aisles. Celle qui est à gauche, où repose le Saint-Sacrement, est voutée, non pavée, ny vitrée; l'autre aïse est une petite voute qui menace ruine, toute decouverte. Sanctuaire a esté derrière le grand autel, mais est abbattu... Ordonné que l'église sera réparée, sanctuaire rétably... ».

tout ce qui est à faire est estimé quatre cens dix livres,
cy 410 l.

SAINT-FOY-DE-LONGUA ²⁹.

Il y a peu de nouveaux convertis dans cette paroisse. Il y a le quillier qui soutient le clocher à réparer et la charpente de la nef à faire. Tout cela est estimé six cens livres, cy ... 600 l.

SAINT-FOY-DES-VIGNES ³⁰.

La plus part des habitans de cette paroisse sont nouveaux convertis. L'église qui y est est en ruisne et n'est point en estat de s'en servir, en sorte que le curé a abandonné, ny pouvant dire la messe. Elle ne seroit pas mesme assez grande quand on la répareroit. L'on propose cependant de faire servir l'église qui est présentement de sanctuaire en y faisant les réparations nécessaires et de faire une nef à neuf, et l'on estime qu'il en coulera quatre cens cinquante livres, cy 450 l.

ROUZAN ³¹.

Il n'y a qu'une petite partie des habitans de cette paroisse qui sont nouveaux convertis. Il y a des réparations à faire aux murailles, et tout ce qui est à faire pour la mettre en estat coulera trois cens cinquante livres, cy 350 l.

SAINT-CIRQ ³².

Cet article doit être tiré à néant, y ayant eu un légat qui est plus que suffisant pour mettre cette église en estat, cy néant.

SAINT-SULPICE-DU-BUGO ³³.

Il y a plus du quart de nouveaux convertis dans cette paroisse. C'est un grand lieu de passage. Ainsy il est à désirer que l'église soit fort grande pour contenir toutes les personnes qui s'y trouvent les jours de foire et de marché. Il n'y a présentement de basty que le sanctuaire et deux chapelles. Toute la nef est à faire et tout ce qui a esté fait a esté aux dépens de l'archipreste du lieu, les habitans n'ayant contribué que 500 l. L'on

29. Cf. ROUX, t. 55 (1928), p. 198 (notice 83) : « ...Sanctuaire voûté, pavé, non vitré. La nef est très petite, voûtée, le reste découvert, non vitré. Pile du sanctuaire gastée. Chapelle ruinée... ».

30. *Sainte-Foy-des-Vignes*. Com. de Ginestet. Cf. ROUX (J.), p. 191 (notice 197) : « ...L'église de huit peds ou environ, menace ruine ».

31. *Mauzac-et-Grand-Castang*. Cf. ROUX, t. 54 (1937), p. 197 (notice 81) : « ...Toute ruinée, petite, sans ornements, et a esté interdite ».

32. Cf. ROUX, t. 54 (1927), p. 151 (notice 151) : « ...N'y a de sanctuaire, et qu'une petite nef de 16 pas de long et 8 de large, lambrissé environ la moitié. Est fort basse, n'est vitrée... ».

33. *Le Bugue*. Cf. ROUX, p. 151 (notice 44) : « ...lad. église n'est en estat d'y faire le service, et qu'il se fait dans celle de l'abbaye... La dite église est presque abbatue, le sanctuaire et deux chapelles paroissent neuves, la nef découverte, et les murailles menassent ruine. Le cimetière autour de l'église non fermé et on y fait une place publique... ».

achevoit de mettre cette église en estat pour deux mil cent cinquante livres. L'archipreste offre d'en donner huit cens, ainsy il ne faudroit que 1350 l.
[en marge] non employé.

SAINT-NICOLAS et SAINT-HILAIRE-de-TREMOLAT ³⁴.

Ce sont deux parroisses dans la mesme juridiction. Dans la parroisse de Saint-Nicolas il n'y a point de nouveaux convertis et dans celle de Saint-Hilaire très peu. La nef de Saint-Nicolas ne paroît que trop grande et il faudroit la retrancher pour la mettre en bon estat parce qu'elle menace ruine, et cela est estimé la somme de 1000 l.; et qu'à l'égard de celle de Saint-Hilaire qu'il la faut mettre aussy en estat parce qu'il y a un ruisseau à passer qui seroit fort incommode en hiver aux habitants pour assister au service divin, et les réparations qui sont à faire pour mettre en estat lad. église de Saint-Hilaire sont estimées la somme de quatre cens livres. Mais je crois à cet égard que ce seroit au gros décimateur à payer parce qu'il me paroît que toutes les réparations à faire sont au sanctuaire. Ainsy l'on pouroit obliger le gros décimateur à payer le tiers de toutes ces réparations, à quoy joint une somme de soixante livres à laquelle un particulier a esté condamné pour les réparations de l'église. Il ne sera nécessaire que de faire un fonds de neuf cens livres pour mettre ces deux églises en estat.
cy 900 l.

SAINT-MARTIN-de-LIMEUIL ³⁵.

Il n'y a qu'un cinquième de nouveaux convertis, et comme toutes les réparations qui sont à faire ne sont estimées que trois cens livres dont le Sr curé offre de payer deux cens livres, il ne faudra faire fonds que de cens livres,
cy 100 l.
[en marge] non employé.

34. *Trémolat*. Sur *Saint-Nicolas*, cf. ROUX, p. 194 (notice 63) : « ...Sanctuaire vouté, mal pavé; vitres rompues. Deux chapelles en croix; autels mal garnis. La nef consiste en quatre petites voutes, dont trois sont en partie rompues et menacent ruine; n'estant couverte, pavée, vitrée. Mursailles bonnes... » Sur *Saint-Hilaire*, cf. ROUX, notice 64 : « ...elle est interdite et le service transféré dans celle de Saint-Nicolas. L'autel sans ornement, trop petit. Sanctuaire vouté, ny pavé ny vitré. La nef n'est voutée, vitrée ny lambrissée; mal couverte; les mursailles bonnes... ».
35. *Limeuil*. Cf. BECQUART, p. 95, ROUX, t. 54 (1927), p. 192 (notice 51) : « ...Sanctuaire vouté, mal pavé; vitres rompues; deux chapelles en forme de croix... ny pavée ny vitrée et fort mal tenues. Ensuite du sanctuaire une voute rompue sur laquelle est le clocher. La nef n'est voutée, lambrissée, pavée, ny vitrée. Chapelle prétendue par le sieur Langlade n'est couverte, ny pavée, ny vitrée... Cimetière n'est fermé. L'église est esloignée. Y a une chapelle dans le bourg, le sanctuaire est bien, la nef n'est lambrissée; trente pas de long, onze de large ».

SAINT-SATURNIN-de-JOURNIAC ³⁶.

Il y a un cinquième dans cette paroisse de nouveaux convertis, et comme elle n'est pas assez grande pour contenir tous les paroissiens l'augmentation qui est à faire a été estimée cinq cens livres, cy 500 l.

SAINT-MICHEL-de-LA-ROCHE ³⁷.

Il y a le tiers de nouveaux convertis dans cette paroisse. Il y a deux poutres de la charpente à changer et le portail à refaire, faire des vitreaux, carreller l'église, couvrir une partie de la nef qui ne l'est pas, et tout ce qui est à faire a été estimé cinq cens livres, cy 500 l.

SAINT-CLOU ³⁸.

C'est une église à faire à neuf, l'ancienne étant en si mauvais état qu'on ne peut point la réparer. On se servira seulement des matériaux. Tous les habitans sont nouveaux convertis. L'église à faire à neuf coulera six cens cinquante livres, outre les matériaux de l'ancienne église, cy 650 l.

Somme totale : vingt-quatre mil sept cens quarante-six livres dix sols, cy 24746 l. 10 s.

Outre ce, il seroit nécessaire pour ayder à agrandir l'église de Bergerac, dont une partie est tombée cet hiver, et pour le rétablissement de ce qui estoit tombé les habitans ont mesme contribué douze cens livres. Ainsy pour l'agrandissement des vitres à mettre, des portes à faire et à carreller toute l'église, si Sa Majesté vouloit avoir la bonté de donner deux mille livres, le surplus seroit donné par des habitans anciens catholiques, et comme cette ville est considérable et d'un grand commerce et qu'il y a un très grand nombre de nouveaux convertis il me paroistroit nécessaire que l'on mit cette église en bon état, et c'est la raison pour laquelle je propose que l'on accorde deux mil livres, cy 2000 l.

36. *Journiac*. Cf. ROUX, p. 152 (notice 48) : « ...La nef n'est pavée, un tiers lambrissée, mal couverte; deux chapelles mal en ordre menassants ruine... ».

37. Cette paroisse doit recouvrir l'ex-commune de *Saint-Michel-de-Rivière*, aujourd'hui réunie à la Roche-Chalais. Cf. BECQUART, p. 141; ROUX, t. 56 (1929), p. 218 (notice 394) : « ...Sanctuaire et nef sans lambris, pavé ny vitreaux... Cimetière ouvert. N'y a ny clocha, ny clocher... ».

38. *Saint-Clou*. Ancienne annexe de la paroisse de Montpeyrour. Cf. ROUX, p. 267 (notice 414) : « Saint-Clou à demy lieue dudit Montpeyrour. Paroit avoir esté une très grande et belle église. N'y a que les murailles, sans charpente ny couverture. Un cimetière ouvert... ».

*MEMOIRE DES EGLISES A BASTIR A NEUF,
ALONGER OU A RÉPARER DANS LE DIOCÈZE
DE SARLAT* ³⁹.

SAINT-CIPRIEN

C'est un prieuré de religieux de Sainte-Geneviève ⁴⁰ et c'est d'une des chapelles de la nef dont on se sert pour l'église paroissiale. C'est aux religieux sans difficulté à restablir leur église, à la réserve de la chapelle qui sert pour la cure. Ainsy ce que propose M^r Brousse me paroist bon de payer un tiers, et comme toutes les réparations montent à deux mil deux cens livres il faudra pour la part des habitants que le Roy veut bien donner sept cens trente-trois livres six sols huit deniers,
cy 733 l. 6 s. 8 d.

BADEFOL ⁴¹.

C'est une église à faire à neuf. Il n'y a pas d'aparance d'aller restaurer une église champestre qui est dans une forest. Outre qu'il en coûtoit presqu'autant, ce que l'on propose de la faire où estoit le temple et le cimelière de la religion me paroist bon, parce que je mets une grande différence entre mettre le temple en église ou se servir seulement de la place. L'estimation de seize cens livres ne me paroist pas trop forte pour le bâtiment de cette église. L'avis du subdélégué que le gros décimateur en payeroit une partie n'est pas bon, parce que le gros décimateur n'est tenu que des réparations, et non pas des constructions nouvelles, cy 1600 l.

LANQUAIS

La proposition de faire deux chapelles au lieu d'alonger l'église me paroist bonne. Cela donnera lieu de contenir tous les habitans. L'estimation de neuf cens livres ne me paroist pas trop forte. Il y a une chose à remarquer que ces habitans ne payent point de taille au Roy. Ainsy s'il manquoit de fonds pour le rétablissement des autres esglises il vaudroit mieux que ce fut les habitans qui payassent celle-là que les autres,
cy 900 l.

COURS-de-PILES

C'est un agrandissement d'église à faire dont les gros décimateurs ne doivent point estre tenus, et l'estimation qui est faite de sept cens livres ne me paroist pas trop forte pour faire cet agrandissement, cy 700 l.

39. Arch. nat., TT 261, dossier 26 (Périgueux), p. 821 à 830.

40. C'est-à-dire des chanoines réguliers augustins, de la congrégation des Génovéfains.

41. Badefols-sur-Dordogne. Cf. BECQUART, p. 14.

La MAGDELEINE de BERGERAC ⁴².

C'est un fauxbourg de la ville de Bergerac dans lequel il y a un grand nombre de nouveaux convertis. L'on se sert présentement d'une chapelle en apentis et j'ay fait donner pendant cet hiver cent livres sur les revenus des biens des personnes sorties du Royaume pour augmenter l'apentis afin qu'il put tenir plus de gens à couvert. On a commencé une église qui n'est pas fort avancée et je croy que l'estimation de quatre mil quatre cens livres pour achever cette église n'est pas trop forte et qu'il faut commencer à travailler à celle-là préférablement à beaucoup d'autres parce qu'il y a douze cens cinquante nouveaux convertis, cy 4400 l.

SAINT-CRISTOFLE ⁴³.

C'est près de Bergerac. Les murailles de cette église sont faites et il n'y a que cinq toises à refaire. Mais il y a la charpente, la couverture et les vitraux, et je crois qu'il en coûtra bien la somme de six cens soixante-dix livres pour la mettre en estat à quoy elle a esté estimé, cy 670 l.

SAINT-CERNIN-DE-GABANELLES ⁴⁴.

C'est une église à faire à neuf. Toutes les chapelles qui sont présentement sont en méchant estat et ne conviendroient pas pour faire l'église parroissiale. Et je croy qu'il en coûtra bien neuf cens trente livres pour la batisse suivant l'estimation. Il y a en outre une place à acquérir pour bâtir lad. église si on la remettoit pas à la mesme place où elle estoit. Cela s'examinera dans la suite, et on employe présentement le rétablissement de cette église pour lad. somme de 930 l... cy 930 l.

PONTROMIEU ⁴⁵.

C'est une réparation à faire pour mettre une partie de l'église en estat pour contenir les parroissiens qui sont presque tous nouveaux convertis, et ces réparations ont esté estimées cinq cens livres, cy 500 l.

SAINT-LAURENT ⁴⁶

C'est une église à bâtir à neuf dont la construction est estimée douze cens trente livres, cy 1230 l.

42. *Le faubourg de la Madeleine* à Bergerac. Cf. BECQUART, p. 20 et 21.

43. *Saint-Christophe*, hameau de la commune de Bergerac.

44. *Gabanelle*, hameau de la com. de Saint-Laurent-des-Vignes.

45. *Pont-Roumieux*, hameau de la com. de Saint-Germain-et-Mons.

46. *Saint-Laurent-des-Vignes*.

LE MONTEIL ⁴⁷.

Dans toutes les paroisses précédentes depuis la Magdeleine de Bergerac ce sont tous nouveaux convertis, à peine y a-t-il deux personnes d'anciens catoliques. Dans celle-cy il y a les trois-quarts de nouveaux convertis. Ainsy il la faut alonger pour la rendre capable de contenir tous les parroissiens, ce qui est estimé neuf cens trente livres, cy 930 l.

SAINT-NEXANS

C'est un rétablissement d'église à faire sur des antiens fondemens. Il paroist plus à propos de faire ce qui est proposé que d'accomoder l'endroit dont on se sert présentement, et cela est estimé huit cens livres, cy 800 l.

MONTBAZILLAC

C'est une nouvelle église à faire, et ce sont presque tous nouveaux convertis, ainsy que dans la paroisse précédente, et le bâtiment de cette église a esté estimé deux mil six cens livres, cy 2600 l.

ROUILLAS ⁴⁸.

L'église est en estat. C'est une maison presbitérale à faire par les parroissiens. Ainsy cet article doit être retiré à néant, cy néant.

POMPORT

Ce sont tous nouveaux convertis dans cette paroisse, et une église à faire à neuf, laquelle est estimée deux mil huit cens livres, cy 2.800 l.

AYMET ⁴⁹.

Est une petite ville, laquelle ne paye point de taille au Roy, où il y a la moitié de nouveaux convertis. L'église n'est pas assez grande pour contenir tous les habitans. Ainsy il la faut alonger et faire plus grande. Mais cela se fera sur les antiens fondemens. Il y a eu des offres de faire cet alongement pour deux mil livres, et comme j'ay desja expliqué que l'on ne paye point de taille au Roy dans cette ville je croy que s'il manque de fonds il vaut mieux que ce soit ces habitans qui reestablishent cette église que ceux qui payent taille au Roy, cy 2000 l.

AGNIAC ⁵⁰.

Il faut faire deux chapelles pour donner lieu à contenir tous

47. Com. de *Lamonzie-Saint-Martin*. Cf. BECQUART, p. 90 et 91.

48. Ou *Rouillac*. La commune de Rouillac a été réunie (ordonnance du 11 juillet 1827) à celle de Gageac.

49. *Eymet*.

50. *Agnac* (Lot-et-Garonne).

les parroissiens. Le curé offre d'en faire une à ses dépens, à la charge d'en disposer, ce qui me paroist juste. Et comme chacune des chapelles ne doit couler que deux cens livres, le sieur curé en faisant faire une, cet article ne doit estre tiré que pour deux cens livres, cy 200 l.

SAINT-INNOCENSE ⁵¹.

Il y a plus de la moitié de nouveaux convertis dans cette paroisse et pour contenir tous les parroissiens il faut faire une tribune et réparer un endroit de muraille qui menace ruine. Toutes ces réparations ne montent qu'à trois cens livres, mais comme le sieur curé offre de contribuer pour cent livres cet article ne doit estre tiré que pour deux cens livres, cy 200 l.

COGULO ⁵².

Ce sont presque tous nouveaux convertis. Il est nécessaire d'allonger l'église afin de contenir tous les parroissiens. Et cela est estimé trois cens quatre-vingts-dix-livres, cy 390 l.

PUYGUILHEM

C'estoit une église qui estoit esloignée de près d'un quart de lieu du bourg, n'estant entourée d'aucune maison. Et comme elle est en ruine et qu'il coûtoit extrêmement à la réparer, il semble qu'il vaudroit mieux en bastir une à neuf dans le bourg. Les habitans mesme ce sont offert de conduire les matériaux de l'ancienne église et de faire faire la neuve moyennant douze cens livres. Il y a sur quatre cens cinquante habitans quatre cens nouveaux convertis dans cette paroisse. Ainsy je croy qu'il faut donner ces douze cens livres à ces habitans qui se chargeront de faire faire lad. église, cy 1200 l.

LA BASTIDE ⁵³.

La réparation est si peu considérable qu'elle ne mérite pas d'estre icy tirée à la ligne. Ainsy il faut que ces habitans la fasse particulièrement, cy néant.

SAINT-MARTIN-de-GARDANNE ⁵⁴

Ce sont tous nouveaux convertis et sur cinq cens habitans qu'il y a dans lad. paroisse il n'y en a pas dix d'antiens catholiques. C'est une église à faire tout à neuf, n'y paroissant point d'antiens fondemens, et ce qui sert présentement d'église n'est qu'une petite chapelle qui ne pourroit pas contenir plus de

51. *Sainte-Innocence*.

52. *Cogulot*, aujourd'hui réunie à Eymet.

53. *La Bastide-de-Puyguilhem*, hameau de la commune de Monestier.

54. Aussi appelée *Saint-Martin-de-Lamonzie*. Com. de Lamonzie-Saint-Martin. Cf. BECQUART, p. 90 et 91.

soixante personnes. Il faut nécessairement l'abattre parce qu'elle est au milieu de l'endroit où on veut bâtir l'église. Les murs n'étant que de terre, je croy qu'il en coûteroit bien les mil soixante-dix livres à quoy elle a esté estimée, cy 1070 l.

MONESTIER

L'église n'est pas assez grande présentement pour contenir tous les habitans à cause des nouveaux convertis. Ainsy puisqu'il faut l'allonger on croit qu'il est plus à propos de le faire du costé du sanctuaire, lequel pour le faire à neuf coûteroit quatre cens livres. Le curé de cette paroisse s'est mesme offert de le faire faire pour cette somme, cy 400 l.

GAJAC ⁵⁵.

C'est une église à faire à neuf et il a paru qu'il seroit plus à propos d'abatre l'ancienne et de ne laisser que le pignon où est le clocher et le portail de lad. église parce que l'on bâtiroit sur des méchans fondemens. Lad. construction a esté estimée onze cens livres dont le Sr Curé offre de payer trois cens livres. Ainsy il ne faut tirer cet article que pour huit cens livres. Il y a plus de la moitié des paroissiens qui sont nouveaux convertis, cy 800 l.

SAINT-JEAN-DE-GARDONNE ⁵⁶.

C'est une église à faire à neuf à se servir seulement des anciens fondemens et démolir ce qui a esté basti qui n'estoit qu'un petit oratoire. Ce sont presque tous nouveaux convertis et il en coûtra pour le bâtiment de cette église onze cens dix livres, cy 1110 l.

RAZAT-DE-SAUSSIGNAC

L'église ne se trouve pas assez grande pour contenir tous les habitans à cause du grand nombre de nouveaux convertis. Ainsy l'on croit qu'il vaut mieux faire le sanctuaire qui est estimé quatre cens livres, cy 400 l.

SAINT-AVIT-DE-GRAVEMEYROUX ⁵⁷.

C'est tous nouveaux convertis et église à faire à neuf, ce qui est basti présentement ne pouvant pas contenir le dixième des habitans et menaçant ruine. L'on croit qu'il seroit à propos de la bastir sur l'emplacement d'une ancienne église et qui sert à présent de cimetiére. La construction de cette nouvelle esglise est estimée dix-neuf cens quarente livres, cy 1940 l.

55. Gageac. Com. de Gageac-et-Rouillac.

56. Gardonne.

57. Saint-Avit-du-Moiron (Gironde).

MONSAC

Il seroit nécessaire de faire une chapelle à costé gauche de lad. église afin de donner lieu de contenir tous les parroissiens. Et tant pour le bâtiment de cette chapelle que pour couvrir la chapelle qui est du costé droit et une partie de la nef l'on avoit estimé qu'il en coûtroit quatre cens vingt livres. Le vicaire perpétuel offre de faire faire toutes les réparations de lad. église pour deux cens livres, en fournissant par les habitants tous les charrois, ainsy que dans les autres parroisses cy-dessus. Ainsy cet article ne sera tiré que pour deux cens livres, cy 200 l.

DOYSSAC ⁵⁸.

Il faut alonger l'église pour la mettre en estat de contenir tous les parroissiens dont il y en a plusieurs nouveaux convertis. L'on a trouvé qu'il seroit plus à propos de faire le sanctuaire à neuf. L'on avoit estimé cette réparation à six cens vingt livres, mais le Curé ayant offert de donner trois cens livres pour contribuer à cette réparation cet article ne sera tiré que pour trois cens livres, en fournissant par les habitans les charrois, cy 300 l.

CASTELNAU ⁵⁹.

C'est une chapelle à bastir à neuf pour donner moyen de contenir tous les habitans de lad. parroisse dont il y en a quelques-uns de nouveaux convertis. Cette réparation est estimée deux cens livres, cy 200 l.

Somme totale : *Vingt-neuf mil deux cens cinquante livres.*

Il est vray qu'il y a deux articles de deux mil neuf cens livres qui sont pour des rétablissements d'églises dans des lieux où on ne paye point de taille au Roy, et s'il y avoit quelque chose à retrancher il vaudroit mieux que ce fut ces lieux là qui fissent rétablir leurs esglises que les autres qui suportent les charges de l'Estat.

58. *Doissat. Cf. BECQUART, p. 64.*

59. *Castelnaud-la Chapelle. Cf. BECQUART, p. 39.*

II

TEXTES CONCERNANT LES BIENS DES CONSISTOIRES

Les sommes nécessaires pour couvrir les frais entraînés par les réparations et agrandissements des églises devaient être fournis par les biens confisqués des consistoires ⁶⁰ réformés des deux diocèses ⁶¹. D'où la rédaction de deux mémoires, en quelque sorte les pendants des deux mémoires précédents, qui, outre des chiffres sans doute sujets à caution ⁶², ont l'intérêt de nous fournir un état, à un moment précis, de l'organisation ecclésiastique de l'Eglise réformée du Périgord.

*MEMOIRE DES BIENS DES CONSISTOIRES
DU DIOCÈZE DE PÉRIGUEUX* ⁶³.

BERGERAC

Il a esté vérifié qu'il y a 3223 l. 13 s. sans compter 1123 l. de légats faits aux pauvres qu'il croit ne devoir point estre compris, partant cy 3223 l. 13 s.

MUSSIDAN

Il y en a pour 2855 l.

Le nommé Misaubin, cy devant ministre, a des prétentions sur le concistoire pour ses gages.

LA FORCE

Il y en a pour 303 l. 14 s.

Il y a des légats faits aux pauvres, mais il n'en est pas fait mention.

CLÉRANS ⁶⁴

Il y en a pour 170 l.

LIMEUIL

Il y en a pour 105 l. et pour 150 l. de legs aux pauvres.
vres.

60. C'est-à-dire des paroisses organisées.

61. La déclaration du roi du 15 janvier 1683, puis celle du 21 août 1684 (éditées dans *Actes, Titres et Mémoires du Clergé de France*, t. I, col. 1831 à 1834), prévoyaient que les biens des consistoires, notamment ceux donnés aux consistoires pour être par eux distribués aux pauvres, devaient être attribués à l'hôpital le plus proche du lieu du consistoire.

62. Chiffre qu'il convient de comparer avec ceux du « Mémoire des biens des consistoires de la généralité de Bordeaux à l'époque de la Révocation » publié dans *B.S.H.P.F.*, t. XXXVII (1888), p. 195 et s. Ce *Mémoire*, plus tardif (1696), a été établi par l'Intendant.

63. Arch. nat., TT 261, dossier 26 (Périgueux), 768 à 795.

64. *Cause de Clérans*.

LE BUGO

Il y en a pour 888 l. 11 s. 8 d. Pour 160 l. de légats aux pau-

LA LINDE

Il y en a pour 266 l. et il est deub aux pauvres 17 l. 10 s. pour relicat de compte.

LE FLEIX

Il y en a pour 580 l.

MONTCARET

Il y a pour 2506 l. De cette somme il y a plusieurs legs faits aux pauvres qu'on travaille à distinguer.

*MEMOIRES DES BIENS DES CONCISTOIRES
DU DIOCEZE DE SARLAT*

MONTIGNAC

Principal d'une rente de quatre mil livres et arrérages et les matériaux du temple 4.497 l.

Légats faits aux pauvres et arrérages 336 l.

NAZAT ⁶⁵

Il y en a pour 160 l.

LA CALIVIE ⁶⁶

Il y en a pour 140 l.

SIGOULET

Il y en a pour 300 l.

EIMET

Il y en a pour 5.227 l.

Il y a six cens trente neuf livres de légats aux pauvres.

ISSIGEAC

Il y en a pour 760 l.

CASTELNAU

Il n'y en a que pour 100 l.

LANQUAIS

Il n'y en a que pour 47 l.

Légats de trois cents soixante six livres douze sols pour les pauvres.

65. Vraisemblablement mis pour *Razat*. De nos jours *Razac-de-Saussignac*.

66. Ou *La Calvie*. Com. de Pomport.

BADEFOL ⁶⁷

Il n'y en a que pour 22 l.

MOMPAZIER

Il y en a pour 3.700 l.

BERBIGNIERES ⁶⁸

Il y en a pour 2.539 l. 10 s.

Et soixante livres de légats aux pauvres.

SEJOURAC et CAMPAGNAC ⁶⁹

Il y en a pour 406 l.

DOISSAC

Il n'y en a que pour 90 l.

SAINT-CIPRIEN

Il y en a pour 1.009 l.

Et aux pauvres une charge de bled en
argent de 5 l.

VILLEFRANCHE ⁷⁰

Il n'y en a que pour 90 l.

Il est légué 14 l. aux pauvres.

67. *Badefols-sur-Dordogne.*

68. *Berbiguières.*

69. *Séjourac* est mis ici pour *Storac-en-Périgord.* et *Campagnac-lès-Quercy.*

70. *Villefranche-du-Périgord.*

III

L'ETAT DES EGLISES

Nous laisserons à d'autres, plus compétents que nous en archéologie — et en premier lieu au président de notre Société — le soin d'étudier cette importante question. Nous nous contenterons ici, simplement, d'attirer l'attention sur l'intérêt archéologique des deux Mémoires, dont le grand mérite est d'être datés (1687), et de pouvoir être recoupés, tout au moins en ce qui concerne le diocèse de Périgueux, par la visite canonique ordonnée par l'évêque Guillaume Le Boux en 1688. Il y a là, sans nul doute, une masse de renseignements précieux qu'il conviendra d'utiliser ⁷¹.

Il est malgré tout un point que nous croyons devoir préciser ici : le grand nombre d'églises en ruines en 1687. Le Périgord a certes connu pendant un siècle (en gros de 1560 à 1660) de longues périodes de guerres civiles, religieuses entre autres, qui se sont marquées sans aucun doute par de nombreuses déprédations et démolitions d'édifices religieux en particulier, et par un appauvrissement du pays peu propice à des réparations.

Mais, à la date qui nous intéresse, la paix était revenue depuis environ 30 ans, pendant lesquels des évêques dynamiques et zélés avaient régné sur les sièges épiscopaux de Périgueux et de Sarlat et s'étaient efforcés de remettre en état leurs diocèses.

Il faut donc, pour expliquer le délabrement dont il est ici question, que les ruines accumulées pendant les guerres aient été bien importantes. Il faut aussi qu'une grande partie des deux diocèses ait été très fortement décatholicisée pour que l'on n'ait pu, en trente ans, relever les dites ruines et réparer les églises.

On a l'impression, à lire l'un et l'autre des deux Mémoires, que certaines régions du Périgord, celles d'ailleurs où il y a le plus grand nombre d'églises en ruines, étaient de véritables fiefs réformés, à la population catholique ou nulle ou insignifiante. Les églises étaient donc en ce cas devenues inutiles faute de fidèles, ce qui sans doute explique que l'on n'ait procédé à aucune réparation.

71. Rappelons néanmoins que les constructions ou réparations prévues dans les Mémoires n'étaient pas encore réalisées en 1696, date à laquelle les biens des consistoires, prévus pour faire face aux dépenses qu'auraient nécessité des travaux, reçurent une autre affectation.

IV

LE NOMBRE DES NOUVEAUX CONVERTIS

Aucune estimation sérieuse du nombre des Réformés en Périgord, à quelque date que ce soit, n'a été tentée et il est difficile en l'état actuel d'en avoir une idée précise. Il en est de même du nombre des « nouveaux catholiques », c'est-à-dire des réformés qui se convertirent au catholicisme soit quelques années avant, soit à l'occasion de la révocation de l'édit de Nantes.

Jean Orcibal, le dernier auteur à avoir essayé de faire le point de la question sur le plan national ⁷², reste extrêmement prudent. Utilisant pour le Périgord uniquement des sources imprimées, dont l'une nous paraît fort contestable ⁷³, il fait essentiellement état de chiffres globaux : 10.000 en Bergeracois, selon Ch. Weiss ⁷⁴; 50.000 pour le Périgord, selon de Boysson, dont 12.000 pour le diocèse de Sarlat. Nous retiendrons aussi le chiffre de 6.000 nouveaux catholiques pour Bergerac en 1686, selon l'intendant de Bezons ⁷⁵.

Nous pensons que les deux *Mémoires des églises à bastir...* peuvent apporter en la matière de précieuses indications et aider à faire avancer sérieusement la question. Certes, les chiffres précis sont rares, et nous pouvons le regretter. Ils méritent d'être repris ici.

DIOCESE DE PERIGUEUX

Lamothe-Montravel	700 nouveaux convertis	⁷⁶ .
Ponchapt	250 » »	⁷⁷ .
La Rouquette	269 » »	⁷⁸ .
Le Fleix	1.200 » »	⁷⁹ .
Prigonrieux	1.400 » »	⁸⁰ .

72. *Etat présent des recherches sur la répartition géographique des « Nouveaux catholiques », à la fin du XVII^e siècle* (Paris, 1948).

73. Richard de BOYSSON, *L'invasion calviniste en Bas-Limousin, Périgord et Haut-Quercy* (Paris, 2^e éd., 1924).

74. Dans *B.H.S.P.F.*, t. 1, p. 108.

75. « Il y a dans la ville ou le faubourg près de six mille nouveaux convertis » (BOISLILE, *Correspondance des contrôleurs généraux...*, t. 1, p. 32).

76. Sur 1.700 habitants en 1688.

77. Notre texte dit : un sixième d'anciens catholiques; la visite de 1688 mentionne 300 habitants.

78. Le chiffre de 269 nouveaux convertis est donné dans le *B.S.P.*, t. 29 (1909), p. 61. La visite de 1688 donne plus de 300 habitants.

79. Notre texte donne un sixième d'anciens catholiques. La visite de 1688 mentionne plus de 1.200 habitants.

80. Notre texte donne : presque tous. La visite de 1688 mentionne 1.500 habitants.

Creysse	7 à 8	»	»
Bergerac (Saint-Jacques)	4.750	»	»

DIOCESE DE SARLAT

Puyguilhem	400 nouveaux convertis	⁸¹ .
Saint-Martin-de-Gardonne	490	»
La Madeleine de Bergerac	1.250	» ⁸² .

Mais au-delà de ces chiffres précis, il convient de retenir toutes les autres indications quantitatives, qu'il serait bon d'ailleurs d'essayer de recouper : *tous nouveaux convertis; presque tous nouveaux convertis; trois quarts nouveaux convertis*, etc... Nous retompons là dans un problème de démographie historique, qui dépasse le cadre de cette communication et qui ouvre largement le champ à d'autres études trop vastes pour un seul chercheur.

Nous pensons en effet, qu'il est possible d'établir, à partir des registres de l'état civil en grande partie conservés, non peut-être des chiffres précis et définitifs, mais certainement des approximations qui amélioreraient considérablement nos connaissances actuelles. Aussi croyons-nous qu'il serait intéressant que soient entreprises de nombreuses monographies dans le cadre des paroisses ⁸³, pour la période 1660-1690, de façon à préciser nos connaissances, en particulier sur la population réformée qui, nos textes nous l'apprennent, a constitué parfois la totalité, et souvent la grande majorité de la population de certaines régions du Périgord.

Au-delà des chiffres eux-mêmes, il sera sans doute possible — et la chose sera d'autant plus facile que la paroisse sera plus petite — de reconstituer les familles à travers les mentions des actes de leur vie ecclésiastique, et en particulier la date des conversions. Date qui présentera plus ou moins d'intérêt selon qu'elle sera plus ou moins proche des années 1680, et selon que l'on aura affaire à des conversions individuelles ou collectives.

Il sera bon aussi, si la chose est possible, d'essayer de préciser combien de réformés, bravant les foudres du pouvoir

81. Sur 450 habitants.

82. A rapprocher du chiffre précédent. Il y aurait donc eu 4.750 nouveaux convertis à Bergerac proprement dit.

83. Et naturellement en premier lieu sur la paroisse Saint-Jacques de Bergerac où ont été enregistrés en 1693-1685 de très nombreuses conversions touchant non seulement des protestants bergeracois, mais aussi de toute la région. Nous pensons terminer prochainement une étude sur cette question.

temporel, sont restés fidèles à leur foi ⁸⁴, et combien, malgré une conversion feinte, y sont revenus ⁸⁵. Sur ce point, il serait certainement intéressant d'étudier avec soin tant les reconstitutions de l'état civil réformé établies après l'édit de tolérance de 1787 que les registres des paroisses après la restauration du culte réformé après 1802.

Il s'agit là, à n'en pas douter, de travaux considérables, et sur un sujet qui a jusqu'à nos jours bien peu retenu les historiens du Périgord. Ils n'en méritent pas moins d'être entrepris.

|*|

Le projet conçu en 1687 d'utiliser les biens des consistoires réformés supprimés pour restaurer les églises devait tourner court. Il a d'ailleurs à vrai dire de quoi nous étonner, car le roi, à plusieurs reprises, avait donné à ces biens (et aux legs faits aux pauvres) une tout autre destination. En effet, une déclaration royale, du 15 janvier 1683, avait prévu de réunir « aux hôpitaux les biens légués aux pauvres de la religion prétendue réformée » ⁸⁶, et une autre déclaration, du 21 août 1684, donnait la même destination à l'ensemble des biens des consistoires ⁸⁷.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que ce soit en définitive à des hôpitaux qu'aient été délaissés les biens des consistoires du Périgord. Encore que la chose ait quelque peu tardé, le transfert n'ayant été ordonné qu'en 1696. La préparation de cette dévolution donna lieu à l'établissement de deux Mémoires récapitulant les biens des consistoires des deux diocèses ⁸⁸ et

84. Cf. les chiffres avancés par Jean ORCIBAL, *op. cit.*, p. 19 : 10.000 selon de Boysson.

85. Cf. dans BOISLILE, t. I., p. 443, la lettre de l'intendant de Bezons, du 16 février 1697 : « L'on doit regarder Bergerac comme un des lieux de cette province où les nouveaux convertis sont les plus entestés de leur ancienne religion, je ne compte pas que, dans ladite ville, il y ait vingt nouveaux convertis qui aient embrassé la religion catholique de bonne foy ».

86. *Actes, Titres et Mémoires du Clergé de France*, t. I, col. 1831 à 1833 : « ...que tous les biens immeubles, rentes et pensions données ou léguées par dispositions faites entre vifs, ou dernière volonté, aux pauvres de la religion prétendue réformée, ou aux consistoires pour leur être distribués, lesquels se trouvant présentement possédés par les consistoires, ou aliénés depuis le mois de juin 1662, seront délaissés aux hôpitaux des lieux où sont lesdits consistoires; et en cas qu'il n'y en ait pas, à l'hôpital le plus prochain, pour être administrés et régis par les directeurs et administrateurs desdits hôpitaux ».

87. *Ibid.*, col. 1833 à 1836. « Et à l'égard des consistoires qui subsistent actuellement, voulons que si dans la suite aucuns d'iceux étoient supprimés par l'interdiction de l'exercice, les biens dont ils se trouveront en possession au jour et date présentes soient pareillement délaissés aux dits hôpitaux ».

88. Ou ce qu'il en restait. En effet diverses sommes avaient été précédemment affectées à des pensions et aumônes en faveur de nouveaux convertis. En outre 307 l. provenant des biens du consistoire d'Eymet avaient été utilisées « en achat d'ornemens pour l'église de ce lieu y en ayant de très mauvais, et à faire quelques réparations ».

rédigés l'un et l'autre à Bordeaux, le 1^{er} septembre 1696, par l'intendant Basin de Bezons ⁸⁹.

En ce qui concerne Sarlat, l'intendant faisait savoir au roi que « l'avis de M^r l'Evêque de Sarlat seroit de donner ces biens pour l'establissement d'un Collège des pères jésuites à Sarlat pour l'éducation de la jeunesse ⁹⁰, et il appuyait cette proposition, en vantant l'intérêt que présenterait la création d'un tel établissement d'éducation, « d'autant mieux que nous ne voyons pas qu'il y ait lieu de les employer plus utilement sur ces lieux, n'y ayant point d'establissement d'hospital fait et les sommes n'estant pas assez considérables pour en faire de nouveaux dans les lieux où lesdits biens ont esté donnez ». Mais, prudent, l'intendant suggérait, si le roi n'acceptait pas la proposition de l'évêque, de donner les biens « à l'hospital de la manufacture de ladite ville de Sarlat ».

C'est en définitive à cette solution que le roi s'arrêta par brevet du 10 décembre 1696 en faisant « don à l'hôpital de la Manufacture de la ville de Sarlat de tous les biens desd. consistoires et ensemble tout ce qui en peut estre deud d'arrérages... » ⁹¹).

Quant à l'évêque de Périgueux, suivi en cela par l'intendant, il proposait de donner les biens des consistoires de son diocèse « également et par moitié aux hôpitaux de la Manufacture et des malades de la ville de Périgueux ». Ce que le roi accorda, par un autre brevet du 10 décembre 1696 ⁹².

Ainsi était réglé, tout au moins officiellement ⁹³, la dévolution des biens des consistoires des diocèses de Périgueux et de Sarlat.

Jean VALETTE.

89. Les textes de ces deux mémoires ont été publiés dans *B.S.H.P.F.*, t. XXXVII (1888), p. 196 à 204. La comparaison des deux Mémoires de 1696 avec ceux de 1687 que nous publions *supra* est fort intéressante.

90. Et l'intendant de poursuivre : « Il y a déjà un fonds pour un petit collège, et il se trouve une femme qui veut donner une somme considérable pour appeler lesdits pères jésuites dans ladite ville ». Notons que les chanoines de la cathédrale de Sarlat ont à cette occasion « représenté que leur chapitre est endetté pour le bastiment de l'Eglise [cathédrale] et leur revenu diminué par les portions congrues et autres affaire » et demandé que certains biens des consistoires leur soient accordés.

91. Original du brevet conservé aux Arch. dép. Dordogne, 97 H 7. Nous publions ce texte en annexe.

92. Dont le texte a été édité dans *B.S.H.P.F.*, t. III (1855), p. 120 et 121.

93. Car dans la pratique le règlement de ces affaires fut long et compliqué (cf. Arch. dép. Dordogne, 97 H 7).

PIÈCE ANNEXE

10 décembre 1696.

Brevet royal accordant à l'hôpital de la Manufacture de Sarlat les biens de certains consistoires (Arch. dép. Dordogne, 97 H 7).

Aujourd'huy 10^e du mois de décembre 1696, le Roy estant à Versailles, s'estant fait représenter son édit du mois de décembre 1689 par lequel Sa Majesté auroit entre autres choses déclaré qu'elle disposeroit des biens qui apartenoient aux consistoires de ceux qui estoient de la R.P.R. ainsy qu'elle le jugeroit à propos pour l'avantage de la Religion catholique, ou en faveur des pauvres sur les avis des S^{rs} Archevêques et évêques, intendans et commissaires départies en ses provinces, ensemble les estats des biens des consistoires d'Aymet, Montbazillac, Gardonne, Razat, La Monzie, Sigoulles, Cours, Issigeac, Lanquais, Villefranche, Badefol, Montpazier, Castelnau, La Cailleville, Berbiguières, Saint-Ciprien, Boisse, Serrat ¹, Campagnac, Doissat, Beynac et Saussignac, du diocèse de Sarlat, et l'avis du S^r Evêque de Sarlat et du S^r de Bezons, conseiller d'Estat et intendant en la généralité de Bordeaux sur leur destination, Sa Majesté a accordé et fait don à l'hôpital de la Manufacture de la ville de Sarlat de tous les biens desd. consistoires et ensemble tout ce qui en peut estre deub d'arrerages pour jouir et disposer par led. hôpital de tous lesd. biens comme de choses luy appartenante à condition de satisfaire aux charges dont ils peuvent estre tenues, m'ayant Sa Majesté pour témoignage de sa volonté commandé d'en expédier le présent brevet qu'elle a signé de sa main et fait contrasigner par moy son Conseiller Secrétaire d'Estat et de ses commandemens et finances.

LOUIS.

PHELYPEAUX.

1. Pour Fayrac.

LA GARDE NATIONALE EN DORDOGNE à la veille du Second Empire

Georges Rocal a évoqué, dans *1848 en Dordogne*, les lendemains difficiles des événements parisiens de février 1848 et montré l'évolution du département jusqu'au rétablissement de l'Empire. La préoccupation essentielle des deux préfets de cette période, Edgard de Sainte-Croix puis Albert de Calvimont fut de réduire la montée de l'opposition qui avait triomphé aux élections législatives du 13 mai 1849. L'un des moyens de parvenir à cette élimination était de désarmer la garde nationale, qui dans sa majorité était favorable aux idées démocratiques et socialistes et représentait un réel danger pour le pouvoir. C'est cet aspect particulier de l'action préfectorale que nous retiendrons ici.

Il faut rappeler tout d'abord que la garde nationale, créée dès 1789, joua un rôle important pendant la Révolution et le Premier Empire. Mise en sommeil en 1818, elle fut réorganisée en 1831 et 1848. Licenciée en décembre 1849 par Louis-Napoléon, elle fut de nouveau rétablie dans le principe par une loi organique votée par l'Assemblée nationale le 13 juin 1851. C'est à propos de l'application de cette loi qu'Albert de Calvimont, nommé préfet de la Dordogne le 7 mars et tout dévoué à la cause du prince-président, montra son habileté à liquider l'un des plus fermes soutiens de l'opposition dans la perspective du coup d'Etat du 2 décembre.

Dans un rapport au ministre de l'Intérieur daté du 14 août 1851, Calvimont fait le point d'une manière saisissante sur l'état de la garde nationale en Dordogne et propose un plan d'ensemble qui mérite d'être reproduit in-extenso : ¹

« 14 août 1851.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur à Paris.

Conformément aux dispositions de votre circulaire du 11 juillet dernier, j'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli :

1. Tous les éléments de cet article sont tirés des Arch. dép. Dordogne, série R (en cours de classement).

1°) l'état nominatif des communes du département dans lesquelles il y a lieu d'ajourner la réorganisation de la garde nationale ;

2°) l'état nominatif des communes dont l'armement paraît devoir être provisoirement retiré.

Les propositions sommaires et générales établies à la dernière colonne de ce tableau exigeant des développements, je m'empresse de vous fournir à ce sujet l'explication des motifs sur lesquels sont fondées mes conclusions.

1°) *Réorganisation des gardes nationales.*

Il importe de constater en principe que, depuis la promulgation de la loi du 21 mars 1832, l'organisation des gardes nationales dans la Vendée n'a point eu un caractère sérieux, et n'a jamais été complètement effectuée. Les villes, les chefs-lieux de cantons importants ont seuls pourvu à la formation des bataillons réguliers ; quant à la majorité des communes rurales, la garde nationale n'y a jamais été organisée, la délimitation des bataillons a été à peine réglée, la population n'a jamais été mise en demeure de pourvoir à la formation des compagnies et les communes n'ont jamais eu une seule arme.

Il ne m'appartient pas, M. le Ministre, d'apprécier ici au point de vue organique l'utilité de la garde nationale, de cette création qui tient d'une manière permanente la population armée contre elle-même et contre l'autorité. Une nouvelle loi est intervenue, son exécution doit avoir lieu ; l'administration y mettra tout le zèle qu'elle réclame.

Mais la situation du pays exige des mesures de prudence et de sûreté qu'il serait dangereux d'omettre. Réorganiser la garde nationale sur les bases déjà si défectueuses de l'ancienne organisation serait la première faute. Puisque une nouvelle loi est rendue, le premier besoin à satisfaire est d'annuler toute l'organisation existante et de rétablir à la faveur de la nouvelle législation la garde nationale, dans les conditions d'utilité et de sûreté qu'a voulu lui donner cette loi.

La plus grave objection que soulève un plan de cette nature est le danger de répandre l'inquiétude et l'agitation par une mesure qui embrasse tout un département, et peut-être même d'exciter sur quelques points les esprits à la résistance. Cette crainte n'a aucun fondement ; tout dans cette circonstance dépendra du mode d'exécution, et l'étude sérieuse que j'ai fait de l'attitude de toutes les localités du département

ne me laisse pas à cet égard la moindre appréhension. On doit reconnaître d'abord que dans toutes les populations rurales, la garde nationale est l'objet d'une indifférence complète. Que cette organisation ne soit jamais rétablie, il ne viendrait à la pensée de personne de la réclamer. Dans les villes seules, où la classe ouvrière est excitée par les meneurs, quelques mécontentements, fort inoffensifs du reste, se produiraient mais à *Périgueux*, à *Bergerac* et à *Nontron*, la désorganisation aura pour motif légal la réorganisation suivant un nouveau mode et une loi nouvelle. Pas un seul habitant ne trouvera la moindre objection. A *Sarlat*, la garde nationale a formellement refusé le service pour les opérations électorales du 6 juillet dernier, et j'ai pris le 24 juillet dernier, sur la demande de M. le Sous-Préfet, un arrêté prescrivant la *suspension* et le *désarmement* immédiats de ce corps. L'exécution de cette mesure s'achève au milieu du plus grand calme et sans difficultés. A *Ribérac*, un rapport de M. le Sous-Préfet me signale le même refus de service, et de plus la garde nationale en arme a chanté la *Marseillaise* dans les rues. Je vais encore prescrire par un arrêté la *suspension* et le *désarmement*. A *Montignac* et à *Saint-Astier* les mêmes refus ont motivé des arrêtés semblables, et ces mesures s'accomplissent avec facilité. J'aurai l'honneur de vous proposer par des rapports successifs et spéciaux la dissolution de chacun de ces bataillons suspendus. Enfin à *Mussidan* et à *la Roche-Chalais*, à *Montpon*, à *Eygurande* et dans plusieurs autres chefs-lieux de cantons et de sections électorales, la garde du scrutin a été encore refusée le 6 juillet par la garde nationale ; des arrêtés de suspension et de désarmement basés sur ce fait, vont être pris successivement pour éviter des difficultés qui pourraient se produire simultanément.

La désorganisation générale de toutes les gardes nationales du département ne présente donc, dans cet état de choses, ni dangers, ni secousses, ni difficultés. Pour les unes, elle sera une répression justement méritée et s'accomplira sans résistance, ainsi qu'elle a commencé ; pour les autres, ce sera la disposition *préalable* et nécessaire pour une nouvelle organisation, et personne n'y trouvera le moindre motif de mécontentement.

Voilà donc pour l'ordre et la tranquillité du département. Une seconde difficulté à prévoir était l'inconvénient de laisser s'accomplir les élections générales de 1852 sans garde nationale organisée. Cet obstacle n'est pas plus sérieux que le pre-

mier. Mon but, au contraire, M. le Ministre, est de passer 1852 sans garde nationale. Une appréciation de cette gravité a été pesée avec toute la réserve et toute la maturité qu'elle exige; elle est basée sur la situation des esprits dans le département. Il importe avant tout de maintenir le calme actuel et d'arriver aux élections importantes de l'année prochaine au milieu de la même tranquillité. Le seul moyen d'altérer ce calme, de surexciter les agitations politiques, de ranimer les passions des partis, serait de faire accomplir auparavant les élections de la garde nationale. J'ai eu lieu de constater déjà, M. le Ministre, que dans la Dordogne toute élection, de garde nationale surtout, a maintenant un caractère politique, et soulève l'agitation des partis. Les élections nécessaires à la réorganisation de la garde nationale dans le département seraient longues et passionnées, et lorsque arriverait le moment des élections générales, le scrutin se ressentirait de cette attitude presque hostile des esprits qu'il est si important et si facile de prévenir. En second lieu, ou le département restera calme, et le concours de la garde nationale sera inutile, ou quelques manifestations locales se produiront devant le scrutin, et alors l'administration ne devra compter que sur elle-même, sur la gendarmerie dont on développe si utilement les forces, et sur la garnison de Périgueux dont le dévouement et l'effectif constituent un moyen bien suffisant de répression. Quant aux citoyens, il importe de ne pas armer les mauvais, la classe ouvrière surtout dont l'entraînement est si facile, et les bons sont en général d'une timidité qui ne permet guère de compter sur leur concours matériel. Du reste un appel aux hommes d'ordre sûrs et résolus serait bientôt fait, et l'administration leur confierait les armes qu'elle aura gardées à sa disposition.

Quant à la garde *légale* du scrutin par les gardes nationaux, elle s'accomplira ; l'un des détails de mon projet de désorganisation et de désarmement général des gardes nationales est, pour plus de sûreté, de laisser les armes provenant du désarmement de chaque canton, déposées au chef-lieu du canton, à la caserne, sous la garde de la gendarmerie, comme celle de Périgueux à la caserne de la garnison. Ce mode de placement, outre qu'il permettra à l'administration de disposer des armes avec toute la promptitude qu'exigeront les circonstances, évite une centralisation d'armes en un seul local qui, quelque sûrement gardé qu'il fût, deviendrait un point de mire pour les mauvais esprits, suffirait à exciter quelques tentatives. Il importe, en outre, de ne pas faire subir aux armes des trans-

ports prolongés, et de ne pas trop les éloigner des lieux où elles seront de nouveau réparties ultérieurement.

Lorsque viendront les élections, il me sera facile de donner l'ordre à chaque brigadier de gendarmerie de livrer aux maires de chaque chef-lieu de section 6 à 8 fusils qui seront confiés à des hommes sûrs et dévoués, désignés par la garde du scrutin. Ces armes seront réintégrées à la caserne le lendemain du vote, elles demeureront à la disposition exclusive de mon administration.

La désorganisation générale de la garde nationale dans la Dordogne est donc, M. le Ministre, le seul moyen de préparer sûrement l'action libre et forte de l'autorité, pour l'année 1852, et je vais, aussitôt que vous y aurez bien voulu m'y autoriser, procéder d'une manière lente et successive à la *suspension* et au désarmement de tous les bataillons. J'aurai l'honneur de vous proposer ensuite d'une manière collective la *dissolution* pendant un an de tous ces corps pour être réorganisés sur les nouvelles bases de la loi. J'ai déjà établi que le caractère donné à ces mesures ne portera pas la moindre atteinte au calme des esprits et à la confiance des populations.

La réorganisation et le réarmement s'accompliront par suite, vers la fin de l'année 1852 (novembre et décembre) lorsque toutes les agitations du pays seront calmées et que la question présidentielle sera définitivement résolue.

La garde nationale ne présentera alors ni danger, ni principe d'excitation. Ce sera l'application pure et simple d'une disposition législative, et la fatigue laissée dans les esprits par les agitations politiques de l'année contribuera encore à écarter de ces élections l'animation habituelle des partis.

Tels sont, M. le Ministre, les motifs sérieux et mûrement réfléchis qui me décident à ne proposer la réorganisation des gardes nationales dans la Dordogne, qu'à partir du mois de novembre 1852.

2°) Armement des gardes nationales.

Dans les termes de la loi, le désarmement de la garde nationale est la *conséquence* de sa dissolution, dans mes propositions, il en est le *but*. — Tous les motifs développés pour expliquer l'urgence de la désorganisation générale ne peuvent qu'être répétés pour le désarmement qui en est l'objet principal.

Dans les villes de Sarlat, Montignac, Ribérac, Mompont,

Mussidan, La Roche Chalais, Saint-Astier, où les arrêtés de suspension ont un caractère répressif, ce désarmement aura le même caractère. Dans les autres localités où la désorganisation n'a que le but de réorganiser sur de nouvelles bases, le désarmement sera un résultat naturel. — Partout, dans ces deux cas, la population restera calme, et les mesures s'accompliront sans la moindre difficulté.

Le réarmement aura lieu, ensuite, à l'échéance de chaque dissolution.

Mais pour remplir le but de la loi, et donner à l'administration les garanties de sûreté auxquelles elle doit pourvoir avant tout, il devra être effectué dans des conditions nouvelles et indispensables :

1°) L'armement actuel, dont je parviens si difficilement à former le contrôle, *n'a aucune base régulière*. Les armes ont été données aux communes qui en ont fait la demande ; la priorité, les influences personnelles et autres raisons aussi peu sérieuses ont seules motivé les délivrances d'armes, de telle sorte qu'il existe un grand nombre de cantons possédant au plus, 40, 50 ou 60 armes, tandis que d'autres cantons d'importance égale ou inférieure en possèdent 100, 150, 200 et au-delà. Il y a là un vice primitif de répartition à réformer.

2°) Un grand nombre des gardes nationaux frappés d'exclusion par la nouvelle loi sont détenteurs d'armes. Des retraits individuels dans toutes les localités seraient du plus mauvais effet. Un désarmement général, suivi d'un réarmement qui aura pour base les nouveaux cadres, et dans lequel il sera tacitement tenu un compte sévère de l'esprit des individus, permettra seul de remplir à cet égard les exigences de la loi et de la sûreté publique.

3°) La délimitation actuelle des bataillons présente des défectuosités nombreuses qu'il est nécessaire de réformer par un examen plus soigneux de la situation relative des communes, de leur population, de leurs voies de communication. Enfin, M. le Ministre, les communes qu'il importe avant tout de pourvoir de gardes nationaux armés sont des chefs-lieux de *sections électorales*. Dans l'état actuel de l'armement, la moitié, au moins, de ces localités sont sans armes, tandis que des communes sans importance se trouvent armées, et n'ont aucun usage sérieux à faire de leurs armes. La division électorale du département sera donc prise pour base du réarmement des gardes nationales. Les chefs-lieux de sections sont

nombreux ; la quantité des armes dont dispose l'administration ne permettra pas, pour chacun d'eux, une allocation considérable, mais enfin, le placement des armes aura un but, une utilité légale, et, en outre, sera fait dans les communes qui offrent le plus d'importance par leur population et leur situation. La répartition sera effectuée entre elles proportionnellement au nombre des gardes nationaux inscrits.

Outre les motifs politiques développés en premier lieu, le désarmement est donc absolument nécessaire, dans le but de pourvoir, sous trois rapports différents, aux besoins les plus urgents et à la régularité du service.

Cet ensemble de considérations me paraît, M. le Ministre, motiver assez complètement mes propositions pour que je m'abstienne de nouveaux détails. Le désarmement général d'un département, qui dès le principe peut paraître une mesure difficile, se réduira, dans la Dordogne, par une application prudente et mûrement réfléchie, à une formalité légale, sans la moindre atteinte à la confiance et à la tranquillité des populations.

J'ajouterai, du reste, que les éventualités auxquelles cette mesure pourrait donner lieu, me trouveraient toujours prêt à une répression énergique, et que la force de l'autorité sera partout vigoureusement maintenue.

En conséquence, M. le Ministre, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'autoriser à procéder, selon ma proposition, à la suspension et à la dissolution successives, avec désarmement, de toutes les gardes nationales du département ; pour être réorganisées et réarmées sur de nouvelles bases au terme des dissolutions, vers novembre 1852. »

*
**

Que s'était-il donc passé pour motiver ce rapport ? Nous allons tenter de l'établir pour chacun des cinq arrondissements, et d'abord pour le Nontronnais où seule la situation à Thiviers semble avoir inquiété l'administration. L'un des meneurs de l'opposition à Thiviers n'était autre que le chef de la garde nationale, Lapouyade, lequel avait été condamné en 1849 pour menées subversives et appartenance à un club ². Le préfet prononça sa suspension en conseil de préfecture et cette mesure fut approuvée par décret du 5 janvier 1850. Le sous-préfet de Nontron, chargé de l'exécution du décret, se félicite le 21 jan-

2. Voir aussi, sur l'affaire Lapouyade ou Lapoujade, Arch. dép. Dordogne, 1 M 70.

vier de « l'effet produit dans le canton par la suspension du sieur Lapouyade », qu'il juge excellent. « Tous les honnêtes gens », ajoute-t-il, « en sont satisfaits, et les démagogues eux-mêmes n'osent pas blâmer cette mesure ».

Dans l'arrondissement de Périgueux, c'est surtout au chef-lieu du département que les choses vont le plus mal. « La garde nationale », écrit le préfet, « n'est à Périgueux qu'un élément d'agitation politique ». Aussi suspend-il deux compagnies, ce qui entraîne la démission du commandant Lagrange, lequel proteste avec véhémence « contre cette usurpation de pouvoir » dans une lettre du 29 avril 1850 ³. Le cas est embarrassant, car si l'on accepte cette démission il faut procéder à de nouvelles élections, et il est évident que Lagrange sera brillamment réélu. On tournera la difficulté en laissant vacant le grade de chef de bataillon et en conférant le commandement au capitaine le plus ancien. A Saint-Astier d'autre part, la garde nationale refuse d'assurer le service d'ordre lors des élections législatives partielles du 6 juillet 1851, qui avaient été provoquées par le décès de Pasquy-Ducluzeau et aboutirent au succès du ministre Pierre Magne, soutenu très officiellement par Calvimont. « Les gardes nationaux », rapporte le juge de paix de Saint-Astier, « ont répondu que, puisqu'ils n'étaient pas bons pour voter, ils n'étaient pas bons pour monter la garde ».

Si nous passons au Ribéracois, il nous faut mentionner en premier lieu un rapport très alarmant du sous-préfet Louis Robert sur la conduite de Dusolier, commandant la garde nationale de Ribérac (17 décembre 1849). « M. Dusolier », écrit le sous-préfet, « est anarchiste et révolutionnaire, il a assisté à la réunion socialiste qui a eu lieu le vendredi soir, 15 juin dernier, chez M. Marc Dufraisse... M. Dusolier est sans connaissance aucune, c'est l'incapacité même... L'esprit le plus mauvais anime la plus grande partie de la garde nationale de Ribérac... Presque tous les républicains rouges sont armés, alors que la plus grande partie des hommes d'ordre sont sans armes ». Le préfet de Sainte-Croix, « afin de ne pas aigrir davantage des esprits turbulents », incite à la prudence son sous-préfet trop zélé qui demande la dissolution, aussi la garde nationale de Ribérac récidive-t-elle le 4 mai 1851 en se livrant à une manifestation déplacée et en entonnant la « Marseillaise » sous les armes.

Une affaire assez sérieuse se situe également à Montpon, à

3. Sur l'affaire Lagrange, voir G. ROCAL, *1848 en Dordogne*, t. II, p. 167.

propos d'un banquet socialiste organisé le 16 mai 1850 dans une chambre de la prison par Septième Jaubert, capitaine adjudant-major du bataillon cantonal, et par le lieutenant Edouard Jaubert, son frère, avec la complicité de Cotte, concierge de la prison. On est bien renseigné sur cette affaire par les rapports du juge de paix Gaillardon. « Les socialistes », écrit-il, « ont une ardeur infatigable, c'est en versant à torrent la bière, le café et la liqueur qu'ils ont séduit la majeure partie de nos bons ouvriers ». « Nos soldats », ajoute Gaillardon, « parlaient de fusiller leur colonel à la première occasion, deux d'entre eux portaient à la boutonnière la médaille frappée en bronze de Ledru-Rollin ». Des poursuites sont engagées contre les frères Jaubert, mais on reconnaîtra que leur responsabilité n'est pas entière et c'est le malheureux Cotte qui sera frappé de révocation.

A Bergerac, le conflit est aigu en 1850 entre le maire Bach de Sciorac et Calvimont, qui n'est encore que sous-préfet de l'arrondissement. Deux compagnies sont suspendues, et le maire fait nommer par son conseil municipal une commission « qui prétend, comme lui, que le décret de dissolution n'a pu abroger l'ordonnance en vertu de laquelle ladite compagnie a été formée en 1831 ». « Cette résistance du maire de Bergerac », écrit le ministre de l'Intérieur au préfet le 5 août, « provient d'un parti pris d'hostilité systématique envers l'administration ». L'affaire entraînera en décembre la démission du commandant Bugniet.

Le sous-préfet Castaing, qui a remplacé Calvimont à Bergerac, signale en juillet 1851 qu'il subsiste encore en cette ville cinq compagnies de gardes nationaux dont il propose la dissolution. « L'esprit public de la population », écrit-il, « sans être essentiellement dangereux, a néanmoins, surtout dans certaine classe de la population ouvrière, un caractère fait pour donner des inquiétudes sérieuses à l'autorité... Les socialistes sont ici comme partout actifs, remuants, disciplinés... La dernière élection de la garde nationale qui eut pour effet d'investir le sieur Buisson, ancien sous-préfet sous le gouvernement provisoire, du commandement d'une compagnie, semblerait attester la tendance de la population ». Autre sujet d'inquiétude en Bergeracois, l'attitude de François Vergne⁴, capitaine de la garde nationale de Biron, qui a été condamné à trois mois de prison en décembre 1849 pour offense au président de la République et

4. Voir ROCAL, *op. cit.*, t. II, p. 87.

qui, le 12 mai 1851, rapporte Castaing, « a eu une longue conférence avec un inconnu... qui parcourt le pays dans le but d'y recruter des soldats à l'armée de l'anarchie ».

Reste l'arrondissement de Sarlat, où les esprits semblent passablement enfiévrés. Des scènes de violence ont lieu à Saint-Cyprien dès janvier 1849 contre le curé Picon ⁵, la garde nationale qui a participé à cette agitation sera dissoute le 12 janvier. En 1850, le 24 février, la garde nationale de Terrasson lance des cris séditieux : « Vive Ledru-Rollin, vive la République sociale ! » Le commandant Preyssac, en uniforme, est en état d'ivresse et provoque la gendarmerie, d'où suspension puis dissolution de sa compagnie. Le 4 mai 1850, à Sarlat, on signale un attroupement avec chants patriotiques, à l'occasion de la cérémonie commémorative de la proclamation de la République : la garde nationale défile dans les rues de la ville, le capitaine Jourdan en tête. Cet officier, écrit le sous-préfet, a commis un « acte d'insubordination très positif envers son chef naturel qui est le maire », et bien qu'il n'y ait pas eu véritablement sédition, Jourdan sera suspendu pour un mois le 28 mai. Enfin l'élection du 6 juillet 1851 donne lieu à des refus de service caractérisés, tant à Sarlat qu'à Montignac.

! * !
* * *

Revenons maintenant, pour conclure, aux mesures énergiques préconisées par le préfet de Calvimont dans son rapport du 14 août 1851. Les décrets de dissolution interviennent le 28 août en ce qui concerne les gardes nationales de Sarlat, Montignac et Saint-Astier, qui avaient refusé le service aux élections du 6 juillet, mais le ministre de l'Intérieur, Léon Faucher, incite Calvimont à la prudence à propos du désarmement général qu'il propose. La suspension de la garde de la Roche-Chalais, prononcée par arrêté préfectoral du 10 septembre, mécontente vivement le maire de cette commune, d'Arlot de Saint-Saud, qui menace de démissionner, et ce n'est que le 4 novembre, après des demandes d'explications et un long échange de correspondance entre Paris et Périgueux, que sont dissoutes les compagnies de Ribérac, Montpon, Eyguraude et Mussidan. Le mouvement s'accélérera après le coup d'Etat, portant cette fois sur Bergerac (7 décembre) ainsi que sur Nontron et Belvès (15 décembre). « Je dois avouer, Monsieur le Ministre », écrit Calvimont le 27 décembre, « que je ne crois pas qu'il existe dans la Dordogne aucun corps de garde nationale sur lequel il fût

5. L'affaire de Saint-Cyprien a été racontée par ROCAL, *op. cit.*, t. II, p. 102.

permis de compter dans un moment critique. L'expérience a prouvé que ces corps ne sont ici bons à rien, ils n'ont jamais rendu aucun service, et le seul côté par lequel ils se soient fait remarquer, c'est par les embarras qu'ils ont dans tous les temps suscités à l'administration ».

Quant au désarmement lui-même, dont tous les rapports signalent unanimement qu'il s'effectua partout dans le plus grand calme, il aboutit pour l'ensemble du département à la récupération de 3.140 fusils, 88 mousquetons, 22 carabines, 1.083 briquets, 47 poignards et 205 sabres de cavalerie : arsenal non négligeable que Calvimont réussit à enlever à l'opposition malgré une certaine réticence au niveau ministériel, avant que Morny eût remplacé Faucher au ministère de l'Intérieur.

Noël BECQUART.



VARIA

Note sur les litres armoriées de l'église d'Urval

Des litres funéraires, à l'intérieur de l'église d'Urval, ont été récemment mises au jour par des restaurations. Elles sont très difficilement déchiffrables.

1. — **Ecusson au chevet.** D'azur à un ours d'or, accompagné en chef d'un croissant d'or. Armoiries des Saint-Ours, seigneurs de la Bourlie.

2. — **Ecusson au chevet.** Ecu parti. A dextre, de Saint-Ours; à senestre, un lion qui pourrait être celui des Foucauld. Ce serait une allusion au mariage, en 1573, de Charles de Saint-Ours avec Jeanne de Foucauld. (Cf. Louis Desvergues, *Généalogie de la famille de Saint-Ours*, Paris, Saffroy, 1958).

Les écussons 1 et 2 pourraient alors dater de la fin du XVI^e siècle.

3. — **Ecussons à l'arc triomphal.** Ecartelé, aux 1 et 4, d'argent à la croix ancrée de sable (qui est de Montalembert), les 2 et 3 indéchiffrables et d'ailleurs différents l'un de l'autre. Il s'agit ici d'une alliance avec les Montalembert (un Montalembert est devenu seigneur de la Bourlie en 1672 par son mariage avec Suzanne de Saint-Ours).

Ces deux écussons seraient donc plus tardifs et pourraient dater de la fin du XVII^e siècle.

Jean SECRET.

A propos de l'iconographie des célébrités du Périgord par Pierre Reymond

On connaît le tableau lithographié, dessiné par Pierre Reymond, et présentant, en 56 médaillons, les célébrités du Périgord. La liste en avait été établie par P. Reymond lui-même. Il avait, dans la mesure du possible, copié des portraits existants, et les dessins qu'il avait alors réalisés sont en grande partie conservés au Musée du Périgord (nous les avons publiés dans **Périgord-actualités** en décembre 1974 et janvier 1975). Comme l'artiste tenait à inscrire, pour chacun des médaillons, les dates de naissance et de mort des « célébrités », il eut recours, pour obtenir certains renseignements, à Léon Lapeyre, bibliothécaire de la ville de Périgueux, savant modeste et actif, d'une grande érudition. S'il a peu publié (voir la **Bibliographie du Périgord**), il a beaucoup travaillé et discrètement aidé des générations de chercheurs.

La lettre que nous publions est entièrement de la main de P. Reymond. Sur la lettre même, Lapeyre a noté les réponses aux questions de son correspondant. Ces réponses, nous les mettons en note, à la fin de la lettre.

Jean SECRET.

Paris, 21 juin 1863.

A M. Léon Lapeyre, Directeur de la Bibliothèque, Périgueux.

Monsieur Lapeyre,

Je viens encore vous importuner, afin d'obtenir de votre bienveillance habituelle quelques renseignements qui me sont très utiles. Je suis sur le point de terminer mon travail et je vais faire faire les lettres; il me manque quelques dates. S'il ne vous est pas possible de vous les procurer toutes, au moins, je crois pouvoir compter sur quelques-unes.

Voilà les noms des personnages dont les lieux et dates de naissance ou dates de mort ne sont pas encore complétés.

1. — Bertin, né à Périgueux le 24 mars 1720, mort en 1792 le...
2. — Bernard de Beauregard, né à Montignac le 2 juin 1735, mort à...
3. — Beaumont, chef de division des armées navales, né au château de Laroque le 3 mai 1733, mort à Toulouse le... 1805.
4. — Eugène Briffault, homme de lettres. Est-il bien né à Périgueux le 31 Xbre 1799 ? J'ai la date de sa mort.
5. — Brantôme, né à Bourdeilles en 1527, le... J'ai la date de sa mort.
6. — Guillaume Delfau, député aux Etats Généraux, né à Daglan le... J'ai la date de sa mort.
7. — Laroque de Mons, né à Bergerac le 27 février 1732, mort à Périgueux en 1808 le...
8. — Fournier la Charmie, né à Périgueux le 5 juillet 1750. Je ne sais ni le lieu ni l'époque de sa mort.



9. — Foucaud Lardimalie, né au château de Lardimalie le 30-9-1755, mort le 2 mai 1805 à....
 10. — Mérilhou, né à Montignac (j'ai la date), mort à Paris ou à Neuilly le... octobre 1856.

Les mairies de Paris sont changées, je n'ai pu faire de recherches facilement.

Voilà, Monsieur, tous les renseignements qui me manquent, au besoin je pourrais m'en passer mais je tiens autant que possible à compléter mon travail.

J'ai vu à la bibliothèque un portrait de Louis de Maine, baron de Chabans. Comme cette localité se trouve en Périgord, pourriez-vous me dire si ce personnage en est aussi ?

Seriez-vous, Monsieur, assez obligeant pour demander à M. Galy si je peux toujours compter sur sa promesse concernant mes dessins, car je ne tarderai pas à les lui envoyer.

J'ose compter sur votre complaisance et je vous fais mes excuses pour tout le tracassé que je vais vous occasionner.

Je vous prie de vouloir bien recevoir mes remerciements les plus sincères et l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

REYMOND (Pierre),

46, rue de l'Arbre sec.

P.S. — Depuis mon retour à Paris, je signe Reymond (Pierre) attendu qu'il y a un autre dessinateur qui signe P. Reymond. C'est afin qu'on ne nous confonde pas. De tous les portraits de nos personnages, il me manquera celui de Bouillon. Ce portrait est à Florence, chez M. Bouillon fils, qui a bien voulu m'en offrir une photographie pourvu que je la fasse faire à mes frais (prix 100 francs), fixé par sa lettre. Mes moyens ne m'ont pas permis de faire cette dépense. J'ai donc été obligé de remplacer ce personnage.

Voici maintenant les réponses de l'écriture de Lapeyre :

- Question 1. — On croit qu'il mourut à Aix-la-Chapelle pendant les premières années de l'émigration, vers 1792.
 Question 4. — A Eugène, Lapeyre ajoute Victor; il corrige aussi la date de naissance qui devient 30 décembre 1799. Et il ajoute, en marge : « Antoinette Chancel, femme de Charles-Etienne Briffault, secrétaire du payeur-général, âgée de 21 ans, demeurant à Périgueux, est accouchée le neuf nivôse an 9 (30 décembre 1799) de Victor Briffault.
 Question 5. — M. Monmarqué croit plus probable qu'il naquit vers 1540 (il a fait sur B. une curieuse notice et il a publié ses œuvres.
 Question 7. — Mort à Périgueux le 25 janvier 1808.
 Question 8. — Mort président de la 2^e section du Tribunal civil de Périgueux, le 29 prairial an X (18 juin 1802).
 Question 9. — Mort au château de Lardimalie.
 Question 10. — Mort à Neuilly le 18 octobre 1856.

Après le paragraphe consacré à Louis de Maine de Chabans, Lapeyre ajoute : il a fait plusieurs ouvrages assez rares aujourd'hui. Je ne sais les lieux et dates de sa naissance et de sa mort. Voyez généalogie de Chabans, par Courcelles, tome 9.

Une lettre inédite de Bugeaud

Cette lettre, datée du 20 février 1820 et partie d'Excideuil, est adressée par Bugeaud à son ami le comte d'Esclaibes, chef d'escadron de l'artillerie à cheval de la Garde royale à Paris. Elle nous a paru intéressante à plus d'un titre : elle se situe une semaine après l'assassinat par Louvel du duc de Berry, à la sortie de l'Opéra, le 13 février 1820. Bugeaud nous fait part de son émotion et de ses craintes. Nous y lisons d'autre part la vie et les ambitions de Bugeaud demi-solde, dans son domaine de la Durantie, en ses années d'inactivité militaire. Enfin Bugeaud nous raconte le climat d'insécurité où vivaient dans ce coin de province les libéraux, face aux activités et aux menées des organisations ultras.

E. JARDEL.

« Excideuil, le 20 février (1820).

Je vous écris à Paris, mon cher d'Esclaibes, parce que je présume que l'événement affreux qui afflige la France vous aura promptement rappelé à votre poste. Quel crime horrible, mon cher ami; les cheveux m'en dressent sur la tête, et à cette horreur se joint la plus vive pitié pour la victime et pour toute sa famille, qui doit être aussi malheureuse qu'il est possible. Tous les partis se réunissent pour déplorer cet attentat; mais les amis de la liberté sont surtout profondément affligés. Indépendamment de l'intérêt qu'inspire (*sic*) les grandes infortunes, ils craignent (et leurs craintes commencent à se réaliser) que les ennemis de la constitution ne saisissent cette circonstance pour arriver à leur but, en calomniant les libéraux, et en excitant le gouvernement à adopter des mesures injustes et rigoureuses, qui tôt ou tard amèneraient une nouvelle révolution ! Quelle triste politique que celle qui punirait la France du forfait d'un fanatique ! Car j'aime à croire qu'il n'y a pas eu de complots. Dieu le veuille pour la France et pour la tranquillité de la famille royale, qui ne vivrait plus que dans les allarmes (*sic*).

La jument que vous avez eu la complaisance de m'acheter est une de ces bêtes qu'on ne peut connaître que par l'usage. Elle plaît aux deux premières lieues; mais elle ne se soutient pas et se coupe aussitôt qu'elle est fatiguée. Que cela ne vous fasse pas de peine, je suis bien assuré d'en retirer mon argent et même les frais de route, parce que les chevaux de cette espèce sont fort rares chez nous. Je crains que votre vin vous soit arrivé très mauvais; il était en route par le grand froid. Peut-être le double fût l'aura sauvé, c'est ce que je désire, mais ce que je désire encore plus c'est de vous en faire boire ici et je rêverai encore longtemps ce plaisir, parce qu'il ne me paraît pas impossible à obtenir. On voyage si lestement et à si bon marché ! De Paris à Thiviers par Limoges, il en coûte quatre jours et 50 f; de Thiviers chez moi il y a deux lieues que vous pouvez faire le 4^e jour. Obtenez une permission de 15 jours et vous en passerez 7 avec moi. Au reste, je vous verrai au mois d'octobre prochain. J'irai finir de payer Ladurantie. Que j'aurais de plaisir à vous montrer ce beau bien ! Je m'y attache chaque jour d'avantage (*sic*) et

l'agriculture a remplacé entièrement la passion militaire. Je n'ai d'autre ambition que celle d'introduire chez moi les bonnes méthodes d'agriculture. J'y travaille tous les jours et peut-être suis-je destiné à faire, dans ce genre seulement, une petite révolution dans ma contrée. Cela vaut bien la révolution que médite M. Decazes. On est généralement d'accord sur son compte, on n'aperçoit pas de marrais (sic) d'opinion. Cependant un très petit nombre d'individus approuve les choses qu'il fait en ce moment. Pour moi, j'ai peine à croire que tout cela vienne de lui. Je crois que la cause se trouve dans sa position et les influences des courtisans qui sont presque tous ennemis de nos institutions. Où cela nous mènera-t-il ? Je ne sais, mais j'ai peur et j'aurai peur tant qu'on tiendra une marche aussi peu franche. Il m'en coûterait pour quitter mes champs et ma bonne petite femme; mais si l'on veut ramener les gentillesses de 1815 et 16 on aura un soulèvement, et je serai bien forcé d'y prendre aussi une part quelconque. Quand une fois j'aurai les armes à la main (sic), je n'aurai plus peur; mais jusque-là je craindrai les assassinats que les Ultras de notre département avaient mis en délibération, et sur la liste desquels je figurais. Un de mes parents qui assistait à ce conseil de cannibals (sic) me prévint de me tenir sur mes gardes, et dès lors je ne marchai qu'avec des armes et un domestique qui en avait aussi. Je me barricadais tous les soirs et j'avais 12 coups à tirer. Vous jugez que mon existence était agréable ! Faudra-t-il y revenir ? Un homme très sage m'écrivit de Paris : « Soyez sage, mon cher Bugeaud, ne frondez pas en société comme vous l'avez fait quelquefois, les hommes de 1815; cette époque n'est peut-être pas éloignée de revenir. »

Quels que soient les événements, je serai toujours votre ami le plus dévoué.

Bugeaud, Colonel.

P.S. Ma femme veut que je vous dise qu'elle est toute orgueilleuse (sic) des jolies choses que vous lui dites. N'allez pas me la gâter. Elle est simple comme au village. Il serait fâcheux que la vanité glisse dans cette bonne petite tête.

J'écirai à Dufour; mais je suis toujours fâché contre lui de ce qu'il ne m'a pas vu en passant. Mille choses aimables à Madame d'Esclaibes et à toute votre famille que j'aime comme étant à vous. »

Sur l'annonce d'une soutenance de thèse en 1780

Au cours de la visite du château de Puymartin, ouvert aux participants de notre excursion de septembre 1975 grâce à l'amabilité de M^{me} la Comtesse de Montbron (qui est d'ailleurs membre de notre compagnie), un document imprimé sur soie et illustré a particulièrement retenu notre attention. Il s'agit de l'annonce de ce que nous appellerions aujourd'hui une soutenance de thèse et qui s'intitule plus modestement « **Essai de littérature** ». La pièce mesure à peu près 1 m 05 sur 0,65 m et, pour dater de presque deux cents ans, on peut la dire bien conservée. Divisée en deux parties sensiblement égales dans le sens de la hauteur, la partie supérieure est entièrement occupée par une composition allégorique, cependant que l'inférieure offre l'aspect d'une affiche dont un très riche encadrement paraît avoir pour objet de mettre en valeur le texte. Réparti sur trois colonnes, celui-ci, après avoir indiqué qu'il s'agit d'un « **Essai de littérature** », ainsi que nous l'avons dit plus haut, commence par la dédicace suivante, imprimée en gros caractères sur toute la largeur du tissu : « Dédié au très haut et très puissant seigneur de Roiffignac de Carbonnier ¹, chevalier, seigneur marquis de Marzac, seigneur de Tursac, Marzac, Laferre, Deldugat, Puy Martin, Reignac et autres places. »

Quant à ce que nous avons appelé une affiche, en tête, imprimé en plus petits caractères, mais toujours réparti sur une seule ligne, on y peut lire : « Par M. Léonard Ruaud de Plazac, pensionnaire auditeur de M. A. Jaubert, de la Doctrine Chrétienne, professeur de Rhétorique. » Voilà donc nommés à la fois le candidat au périlleux exercice littéraire et son maître.

Avant d'étudier le texte qui suit, laissons nos yeux s'attarder sur l'allégorique composition qui le domine. Au centre, tout en haut, nous voyons une femme drapée à l'antique; à sa droite se tient un pape, reconnaissable à sa tiare à trois couronnes; à sa gauche est un jeune guerrier dont nous dirions qu'il rappelle assez les saint Michel de l'époque s'il n'était coiffé du casque à ailettes de Mercure. La femme tient une balance, symbole transparent de la justice, le pape élève un calice, le jeune guerrier dresse une torche dans sa main droite, tandis que sa gauche le couvre d'un bouclier au centre duquel resplendit une colombe, image classique du Saint-Esprit. Un rai de lumière sort du bouclier — plus exactement de la colombe — terrasse un groupe quelque peu confus : en arrière-plan, un monstre à tête de dragon; au premier plan, un homme qui gît à terre et paraît s'efforcer en vain de lutter contre son vainqueur. Il est vêtu ainsi qu'on représente les esclaves, alors qu'un troisième personnage, qu'on distingue à peine, paraît coiffé d'un turban. La sorte de nuage clair placé sous les pieds du pape souligne l'effet de contraste des deux parties antithétiques de la composition : lumière-ténèbres, en même temps qu'il équilibre le tableau. Assez parlant, nous semble-t-il, le symbolisme de celui-ci pourrait s'énoncer de la sorte : la Raison (ou l'Intelligence) appuyée sur la Religion et le Savoir (si le casque du jeune guerrier a les ailettes de Mercure, dieu de l'éloquence, il porte aussi en son milieu une sorte de coq,

1. Qui est l'un des ancêtres de la famille de Montbron.

oiseau d'Esculape), terrasse l'Ignorance (ténèbres), la Force brutale (l'esclave) et triomphe des Puissances infernales. Telle est, du moins, notre interprétation.

Nous avons parlé d'un périlleux exercice pour le candidat. La liste des matières au sujet desquelles il doit faire montre de ses connaissances le prouve surabondamment. Comme il serait beaucoup trop long de la reproduire, nous nous bornerons à indiquer — à l'instar de M. Jourdain ! — qu'elles sont réparties sous les deux rubriques : « poésie-genres en prose ». Viennent en sous-titres, pour la poésie : poème fabulaire (Phèdre et La Fontaine figurant parmi les auteurs étudiés), poème pastoral (nous y trouvons M^{me} Deshoulières et ses « brebis » !), poème épique (avec l'Enéide et, bien entendu, la Henriade), poème lyrique (Horace et encore La Fontaine avec la Disgrâce de Fouquet), poème dramatique (Corneille et — cela ne sera pas sans nous surprendre — « le Misanthrope en ses plus beaux endroits »), poème didactique (moindre surprise avec Boileau).

Dans les « genres en prose », la première place est à l'éloquence avec les grands prédicateurs, puis les avocats, ainsi que quelques philosophes, dont Montesquieu. Viennent ensuite la critique (principaux auteurs cités : Voltaire et Pope), l'histoire avec Tite-Live et Buffon (l'histoire naturelle n'est donc pas encore une discipline scientifique), la traduction, enfin, avec l'abbé Delille et les Malheurs d'Orphée.

In fine, le lecteur est averti que « cet exercice se fera dans la salle ordinaire du collège de Périgueux le 2 juillet 1780, à 2 heures et demie ».

De quel atelier d'imprimerie parfaitement outillé est sorti ce document en forme d'affiche ? Rien ne l'indique, ce qui ne laisse pas de nous étonner passablement. Pour en avoir quelque idée et l'émettre en forme d'hypothèse, consulter les Archives départementales nous a été d'un grand secours. En effet, nous y avons trouvé quelque chose d'assez similaire, en partie tout au moins, car il n'en subsiste à notre estime, que la moitié ². Également imprimée sur soie, c'est l'annonce d'une soutenance de thèse de philosophie au Collège de la Doctrine chrétienne, à Périgueux, le 25 juin 1782 à 3 heures de l'après-midi. Détail particulier : ici, le texte est en latin. De beaucoup la plus importante pour les candidats (ils sont sept, tous élèves de la Doctrine chrétienne), la partie conservée énumère les sujets de dissertation — soit dit en passant, avec l'optique, l'acoustique, l'astronomie, nous les trouverions aujourd'hui beaucoup plus scientifiques que philosophiques — et indique leurs noms ainsi que celui de leur professeur. Bien que l'ornementation encadrant le texte imprimé ne soit pas exactement la même ici qu'à Puymartin, nous sommes en présence du même style : colonnes décorées de guirlandes et sommées de têtes ailées sur les côtés ; cartouches Louix XVI au-dessus du texte et au-dessous. Mais, alors qu'au château de Puymartin, ces deux cartouches sont vierges d'inscriptions, le document des Archives porte la mention : « année 1782 à Périgueux, chez Dalvy, typographe ». Autre remarque importante que nous avons faite à Puymartin : la composition décorative à personnages d'une part, le texte avec son entourage d'autre part, s'ils ont été imprimés sur un tissu identique, le furent séparément puis soigneusement mis en place par un collage. Ce que la photographie indique assez mal se voit clairement à l'œil. Or, le document de nos Archives s'arrête à la même hauteur par une coupure franche du tissu.

2. Arch. com. Périgueux, GG 173.



Essai de littérature (1780)

(Photo Philippe Delmas).

Conclure, dans ces conditions, en formulant l'hypothèse : — 1° que l'un et l'autre de ces très jolis travaux sortent du même atelier de notre ville; — 2° que la décoration, existant sans doute en plusieurs modèles du même genre, était laissée au goût (et peut-être à la bourse !) du client; ne nous semble pas déraisonnable.

Ajoutons, en marge de cette brève étude, que notre compagnie possède aussi, dans ses « pièces rares », deux avis de soutenance de thèse qui datent l'un de 1740, l'autre de 1743. Ils lui furent offerts par l'abbé Morel en 1932. Tous deux s'assortissent d'un beau cadre, mais ils ne furent imprimés que sur papier. Le plus ancien, également réalisé chez Dalvy, a trait à une thèse de philosophie soutenue au Séminaire de Périgueux sous la présidence de « très illustre Dom Jean-Louis de Froidefond ». Celui de 1743 concerne une thèse de théologie soutenue en Sorbonne par Gabriel-Joseph de Taillefer de Barrière, président; Jean-Louis de Rastignac, archevêque de Tours. La présentation est la même que celle décrite précédemment (ce qui paraît attester une mode) : une composition allégorique surmontant le texte, d'où se dégage l'idée du Savoir conforté par la Religion. Qu'il s'agisse de la soie ou du papier, le travail de la maison Dalvy est toujours exécuté avec un soin extrême.

A. SADOUILLET-PERRIN.

Une visite épiscopale à Boisse en 1667

Les procès-verbaux de visites épiscopales sont rares pour les XVII^e et XVIII^e siècles. Nous n'en avons trouvé aucun en préparant la biographie que nous avons consacrée il y a quelques années à François de Salignac de Lamoignon-Fénélon (1). Nous nous en étions d'ailleurs étonné, cet évêque que nous savons avoir été fort actif ayant dû visiter son diocèse à plusieurs reprises au cours de son épiscopat.

Et de fait, de récents dépouillements nous ont permis de retrouver (2) trace d'une visite effectuée par cet évêque dans la paroisse de Boisse en 1667. Il s'agit d'un mandement donné par notre évêque au cours même de la visite et la rareté d'un tel document, jointe à son intérêt, nous a paru mériter de nous retenir.

*
* *

« François de SALIGNAC, par la miséricorde de Dieu et par la grâce du Saint-Siège apostolique evesque et seigneur de Sarlat, faisants ce jourd'huy notre visitte en l'église de Boisse, avons ordonné comme cy devant en notre visitte du 14 aoust 1664 que le tabernacle sera doublé de tafetas ou de toile fine, le tableau sera guarni d'un cadre, il y aura un ciboire et une patène d'argent et un crucifix en bosse, le sanctuaire sera fermé d'un balustre autre que celluy qui y est à présent estant trop chétif. Led. sanctuaire sera blanchi et lambrissé, la fenestre d'icelluy sera vitrée et la sacristie fermée, la nef sera blanchie et lambrissée et achevée de paver ou carreler, le couvercle des fons baptismaux sera entièrement armé de pointes de fer et les boettes des Saintes huiles seront garnies chascune de son spatule. Les dites réparations et achats seront faites dans trois mois par les percevans les dixmes pour un tiers et les paroissiens pour les deux tiers. Iceux paroissiens fairont refondre leur cloche qui est cassée et bastir une maison presbytérale pour le curé dans six mois et fairont fermer du premier jour leur cimetière et devant l'entrée d'icelluy sera creusée une fosse et sur icelle sera posé une grille de bois. Enjoignons à tous ceux qui prétendent droit de banc et sépulture dans lad. église de nous faire voir les concessions qu'ils en ont et les paiemens qu'ils ont fait des sommes qu'ils sont obligés de donner à l'église pour les dites concessions, et ce dans quinze jours, et à faute de ce faire dans led. délai en demeureront privés et en ce cas inhibons au curé de leur en souffrir la possession à peine de suspension.

Enjoignons aud. curé d'exhorter ses paroissiens de contribuer de leur pouvoir pour entretenir la lampe allumée devant le Saint-Sacrement de l'Autel au moins pendant le jour. Luy ordonnons en outre de publier notre présente ordonnance au prosne de la messe paroissiale le premier dimanche après qu'elle luy sera déli-

1. VALETTE (Jean), *François II de Salignac de Lamoignon-Fénélon, évêque de Sarlat* (12 avril 1659-11 mai 1688), dans *B.S.H.A.P.*, t. XCIX (1972), p. 190 à 220.

2. Arch. Dép. Dordogne, 167 G 1.

vrée et de nous envoyer le certificat de lad. publication en forme dans la huitaine après. Donné à Boyssse dans le cours de notre visite le vingt-deuxiesme juillet mille six cens soixante-sept.

François, e [vesque] de Sarlat.

Du mandement de Mond. Seigneur l'illustrissime
et révérendissime évesque.

J. Bapt. de PIGNOL
au lieu de secrétaire. »

Nous retiendrons tout d'abord de ce texte qu'il nous apprend que François II de Salignac a effectué, à des dates relativement rapprochées, deux visites à Boisse, l'une en août 1664, l'autre en juillet 1667. Mais, ce point une fois acquis, il nous paraît difficile d'en conclure à de fréquentes visites effectuées par ce prélat dans l'ensemble de son diocèse. Boisse est en effet tout près d'Issigeac, où l'évêque, seigneur temporel, possédait des terres et un palais épiscopal, ce qui pouvait l'inciter à résider dans cette région, en particulier en été. Il conviendra donc, avant de se prononcer sur la question de la fréquence des visites épiscopales, de parfaire les dépouillements d'archives, en espérant trouver d'autres textes.

Il est par ailleurs frappant de constater que François II de Salignac ne fait que reprendre en 1667 les prescriptions ordonnées par lui en 1664 et qui n'avaient donc pas été exécutées. Prescriptions qui nous renseignent sur l'état de l'église paroissiale de Boisse qui nous paraît, à l'intérieur, en très mauvais état et manquant d'un certain nombre d'objets nécessaires à la célébration de la messe. Ceci n'est pas pour nous étonner, compte tenu de ce que nous savons déjà du délabrement général des églises du Périgord à l'époque considérée, même dans des régions où la Réforme n'a pas profondément pénétré. Nous noterons aussi l'absence d'un presbytère et l'abandon relatif du cimetière.

Le texte nous permet en outre de savoir à qui incombaient les dépenses ordonnées par l'évêque : un tiers pour les décimateurs, deux tiers pour les paroissiens en ce qui concerne les réparations intérieures de l'église et l'achat d'objets de culte ; entièrement à la charge des paroissiens en ce qui concerne la fonte d'une nouvelle cloche, la construction du presbytère et les réparations au cimetière.

Nous retiendrons enfin la recherche des droits de banc et de sépulture et l'« exhortation » faite aux paroissiens d'entretenir « la lampe allumée devant le Saint-Sacrement de l'autel au moins pendant le jour ». Ce dernier point nous paraît montrer un certain abandon, pour ne pas parler d'indifférence, de la part des paroissiens.

Pour conclure, disons qu'il serait intéressant de savoir si les ordres donnés par l'évêque en 1667 ont été mieux exécutés que ceux de 1664. Il y a certainement là une question qui touche de près à l'état de la foi en Périgord, et à laquelle il n'est pas possible d'apporter de réponse.

Jean VALETTE.

BIBLIOGRAPHIE

L'activité artistique à Bordeaux, en Bordelais et en Bazadais de 1453 à 1550, par Paul Roudié

(Bordeaux, Bière, 1975, 2 vol.)

Notre *Bulletin* n'a pas coutume de recenser les ouvrages qui ne portent pas exclusivement sur le Périgord, aussi bien n'analyserons-nous pas cette magistrale thèse de doctorat, si riche soit-elle, étayée qu'elle est sur des études stylistiques comme sur l'examen des archives ; nous nous contenterons de signaler en quoi elle touche le Périgord et l'histoire de l'art périgourdin. A dire vrai, si l'on raisonne par analogie, le Périgord, voisin du Bordelais, a dû avoir un destin comparable dans le domaine artistique (le mot étant pris au sens le plus large). Après la guerre de Cent Ans et ses ravages, le Périgord, comme le Bordelais, eut à relever ses ruines, et les dates limites choisies par Paul Roudié (1453-1550) sont symptomatiques : de la bataille de Castillon, qui met fin à la guerre de Cent Ans, à 1550, date à laquelle la Renaissance a donné le meilleur d'elle-même. Chronologiquement, on peut admettre que le sort de notre petite province est parallèle à celui du Bordelais, avec, peut-être, un léger décalage dû à la lenteur de pénétration des influences artistiques, dans un pays, somme toute reculé, et dont le conservatisme constitue un moment d'inertie.

Cette analogie, même limitée, une fois admise, il nous reste à voir ce qui dans la thèse de Paul Roudié, permet de déceler les rapports Bordelais-Périgord, qui sont évidemment des rapports entre ce qu'on appelle de nos jours « capitale d'équilibre » et « département satellite ». Au chapitre de la construction, Paul Roudié a recherché l'origine des maçons ; il a même établi une carte de provenance de ceux-ci. « C'est, écrit-il, le Périgord, le Limousin et la Marche qui fournissent, et de loin, la plus grande part. Dans la première de ces régions, il en vient en effet une quarantaine... Pour la plupart, ils venaient non de la vallée de la Dordogne, mais de celles de l'Isle et de la Dronne ». [p. 33]. Il en était de même des apprentis maçons : « Si nous comparons l'origine géographique des apprentis, à celle des maîtres ou compagnons, nous constatons que le recrutement était beaucoup plus local. Une forte proportion... venait de Bordeaux même... Cependant le Périgord en fournit aussi quelques-uns, attirés sans doute par leurs compatriotes qui travaillent dans la grande ville. » [p. 95]. Tout naturellement, ces ouvriers venus du Périgord doivent apporter leurs habitudes techniques. Ainsi, dans la couverture des maisons rurales, sur les combles à pentes raides, l'ardoise a été moins employée qu'elle ne l'était en ville ; « l'influence du Périgord proche, où la tuile est très répandue, joua peut-être en faveur de cette dernière. » [p. 305].

Dans le domaine de la sculpture, le Bordelais est évidemment plus riche

que le Périgord. Pourtant, un atelier brillant a travaillé chez nous : celui de Biron. La sculpture de la chapelle centrale de Biron est donc l'occasion, pour Paul Roudié, de pertinentes comparaisons. Il note les ressemblances entre la Mise au tombeau de Biron (aujourd'hui à New York) et celle de la chapelle de l'Annonciade à Bordeaux : décoration du socle, forme du sarcophage, disposition et costume des personnages, anatomie du Christ, si bien que l'« on ne peut pas croire que tant de ressemblances si frappantes soient le fait du hasard. » [p. 395]. Par contre, les différences font conclure que le groupe de Bordeaux « n'est plus d'esprit médiéval » tandis que celui de Biron « a beaucoup mieux gardé cet esprit. » Et après avoir remarqué que « au recueillement, à la sobriété, à la distinction de l'un s'opposent la puissance, la fougue, le pathétique de l'autre », P. Roudié rejoint la thèse de H.W. Forsyth qui attribue le groupe de Bordeaux à « quelques membres de l'atelier de Biron, appelés sans doute lorsque fut achevé, un peu avant 1531, le dernier ouvrage dû à cette équipe à Biron, c'est-à-dire le tombeau de l'évêque Armand de Gontaud. »

P. Roudié évoque aussi l'atelier de tapisseries de la Roche-Chalais au milieu du XVI^e siècle. Le lissier, Antoine Trigant, avait déjà été signalé dans notre *Bulletin* ; mais l'auteur a découvert dans les archives bordelaises, d'autres renseignements sur lui : ils prouvent que son atelier ne fut pas simplement occasionnel, mais familial et durable. Autre découverte, au sujet des tapisseries : en 1533, on porta à Périgueux certaines tapisseries prélevées dans les chambres du Parlement de Bordeaux.

Dans le domaine de l'orfèvrerie, « il est à remarquer que Bordeaux, qui n'envoyait pas d'objets en Périgord, attirait des apprentis de la vallée de la Dordogne ». [p. 504]. P. Roudié ajoute qu'en ce domaine « la faiblesse de l'exportation bordelaise doit sans doute s'expliquer par l'activité, peut-être plus grande que nous ne le soupçonnons, de centres secondaires, comme Périgueux. » [p. 503]. Cela nous rappelle que, du XIV^e au XVI^e s. travailla à Périgueux une dynastie d'orfèvres, les Barnabé, qui avaient même construit, à l'entrée de Saint-Front, une chapelle funéraire.

Enfin, dans le domaine de la dinanderie, P. Roudié nous dit qu'elle « ne venait pas uniquement de l'étranger. Des textes indiquent que les Bordelais en faisaient venir... de Périgueux. »

La conclusion générale de l'auteur est que « le Bordelais fut plus lié avec les régions de l'Ouest (Saintonge, Poitou) et du Centre-Ouest (Périgord, Limousin, Marche) qu'avec celles du Midi, même la Gascogne et le Languedoc, malgré la proximité. » [p. 538]. Par ces renseignements concernant le Périgord, on voit à quel point la thèse de Paul Roudié sera utile à tous ceux qui s'intéressent à notre histoire locale et plus précisément à l'histoire de notre art local.

Jean SECRET.

Paysages et villages neufs du Moyen Age

Recueil d'articles de Charles HIGOUNET (Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1975).

Ce gros volume de 492 pages, remarquablement présenté et illustré, est précédé d'un hommage à l'auteur par M. Charles Samaran, d'un avant-propos par M. Robert Etienne, président de la Fédération, d'une « *tabula gratulatoria* » et d'une bibliographie des travaux du professeur Charles Higounet. Il est suivi d'un index des noms de lieux et d'un index des matières qui en facilitent la consultation.

Véritable monument de science médiévale, l'ouvrage s'articule en six parties principales dont les titres sont révélateurs des préoccupations essentielles du professeur Higounet : méthodes, toponymie et histoire, occupation et exploitation du sol, châteaux et sauvetés, bastides et villeneuves, mouvements de population. Recueil de 42 articles publiés depuis 1934 par Charles Higounet, il ne s'agit pas ici, comme le souligne M. Samaran dans son propos liminaire, d'un ensemble parfaitement ordonné gravitant autour d'un thème unique et d'un ensemble parfaitement ordonné gravitant autour d'un thème unique et passionnant, celui de l'occupation du sol et des problèmes qui en découlent.

Géographiquement, ce recueil concerne essentiellement l'Aquitaine et le Midi de la France, mais il déborde parfois ce cadre lorsque M. Higounet, qui affectionne l'histoire comparée, expose des questions de méthode ou étudie par exemple les villeneuves de Toscane ou du Piémont.

Nous ne mentionnerons ici que les articles où le Périgord est représenté, et d'abord ceux qui touchent aux forêts de l'Europe de l'Ouest ou à la toponymie : les saints mérovingiens d'Aquitaine, le culte de sainte Eulalie en France. Mais c'est surtout au chapitre des bastides que l'on glanera le plus d'informations sur notre petite province, avec les textes qui ont pour titres « Bastides et frontières », « Cisterciens et bastides », « Villeneuves et bastides désertées », « Nouvelle approche sur les bastides du Sud-Ouest aquitain ». On est loin des travaux de Curie-Seimbres, comme le dit M. Samaran dans sa préface, et l'historien du Périgord ne peut ignorer désormais, pour l'étude des bastides, ce recueil si évocateur où la cartographie joue un rôle de premier plan, de même qu'il doit connaître, sur le même sujet mais dans une autre optique, le remarquable ouvrage de Pierre Lavedan et Jeanne Huguenev, *L'urbanisme au Moyen Age*, paru en 1974.

N. BECQUART

Jean-Bernard MARQUETTE :
LES ALBRET, I. Les origines (XI^e siècle-1240)

(extr. des « Cahiers du Bazadais », 1975)

L'ouvrage que vient de publier M. Marquette est la première partie d'une savante étude consacrée à la famille d'Albret et à ses possessions, étude qui comprendra quatre volumes et nous mènera jusqu'au XIV^e siècle. Ce premier volet d'histoire familiale et seigneuriale fait le point sur nos connaissances en la matière et montre la singulière ascension des sires d'Albret, modestes seigneurs d'origine landaise, devenus au XIII^e siècle de puissants vassaux du roi-duc.

M. Marquette fait un sort aux généalogies plus ou moins légendaires et examine d'un œil critique les travaux plus solides, depuis Oihénart au XVII^e siècle jusqu'à Jean de Jaurgain. Il passe en revue les documents authentiques et redresse les erreurs de chronologie, examine le rôle politique joué par les Albret et s'étend avec juste raison sur les domaines de la famille : il est remarquable, sur ce point, de constater le glissement qui s'est opéré dans l'implantation de ses biens fonciers, dont le centre de gravité, d'abord situé dans les Landes, autour du village de Labrit, s'est peu à peu déplacé vers l'Agenais et le Bazadais.

Si les Albret n'ont pas encore de possessions en Périgord au milieu du XIII^e siècle, ils ont une alliance familiale avec lui, à savoir le mariage d'Amanieu V et d'Isabelle de Bergerac, probablement apparentée à Hélie Rudel II.

Le travail de M. Marquette est un modèle d'érudition et de sens critique, on attend maintenant avec impatience les volumes qui vont suivre.

Noël BECQUART.

L'excursion de septembre aura lieu en principe le dimanche 19. On visitera l'abbaye de Chancelade et le Musée d'art sacré.

Les précisions d'usage seront données ultérieurement dans la presse locale.